CIFFCO

Catalogue des formations

La référence internationale des formations ferroviaires

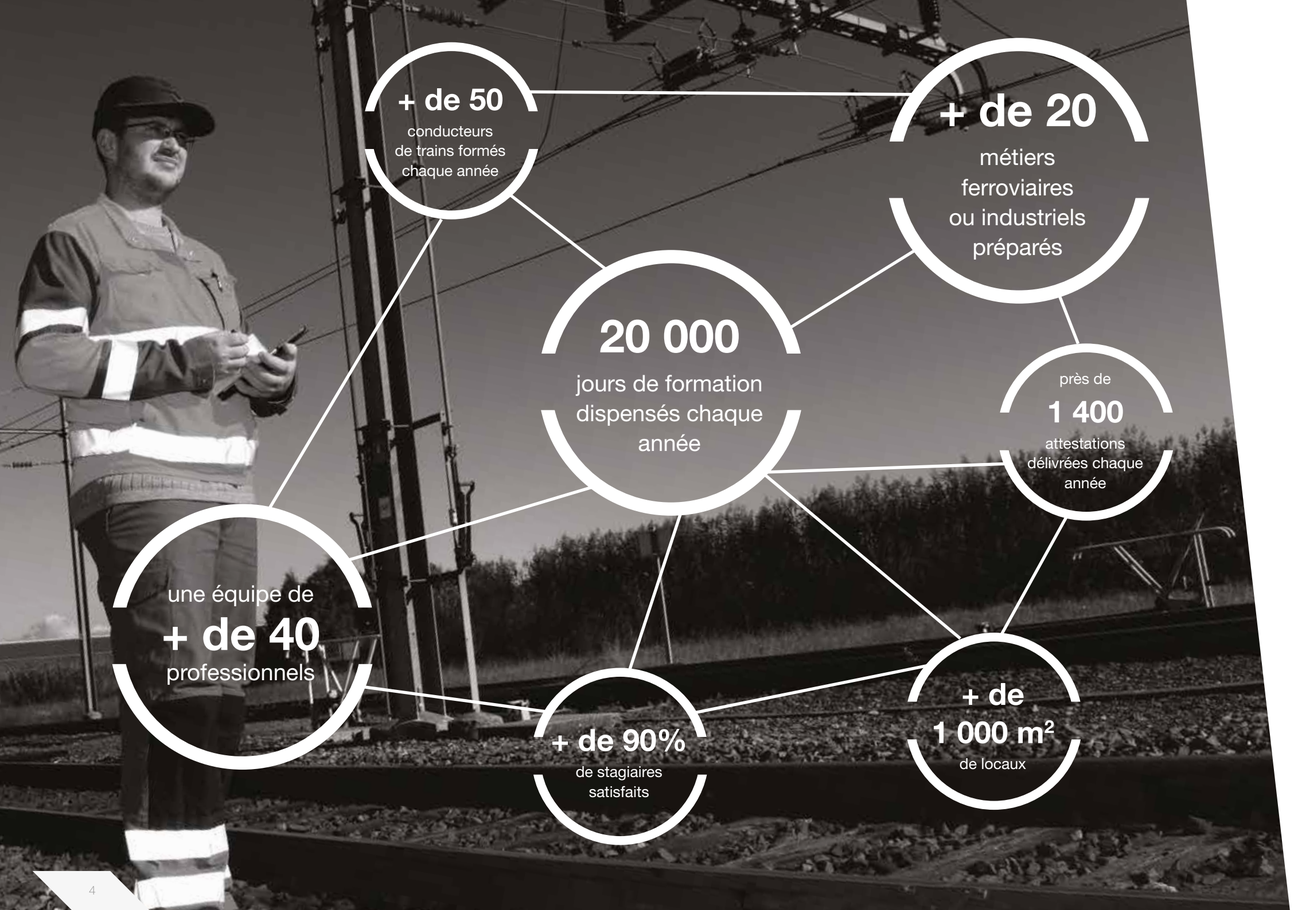

Acteur de référence internationale

10 ans déjà...

1er centre de formation ferroviaire privé
2004 : le 13 décembre, il y a un peu plus de 10 ans, ce qui allait devenir le CIFFCO fut le 1er centre de formation ferroviaire français à recevoir son 1er agrément par l'Etat (EPSF) pour aller former des conducteurs sur le Réseau Ferré National (RFN) français.

2013 : c'est l'Office of Rail Regulation (ORR) en Grande-Bretagne qui à son tour, délivre au CIFFCO cet agrément pour le territoire britannique, renforçant ainsi la reconnaissance de son expertise internationale.

2014 : si l'EPSF renouvelle naturellement pour la 3ème fois son agrément, 2014 est aussi une date clé, celle où l'Etat en France reconnaît pour la 1ère fois officiellement à un organisme privé, le CIFFCO, la possibilité de délivrer un Titre de conducteur de train (RNCP) à côté de la SNCF.

Acteur de référence incontournable
10 ans, c'est l'anniversaire d'une belle aventure, qui fait aujourd'hui du CIFFCO un acteur de référence incontournable dans le domaine des formations ferroviaires.

10 ans, c'est aussi l'anniversaire d'une démarche militante, tant au service de Groupe Eurotunnel, pour valoriser son excellence opérationnelle et accompagner sa croissance qu'au service du ferroviaire en France et au Royaume-Uni en formant à de l'emploi durable et non délocalisable et en travaillant à l'employabilité de ses conducteurs via la reconnaissance du Titre.

Notre force : nos clients, nos meilleurs ambassadeurs
Aujourd'hui, après avoir su démontrer à la fois son excellence et sa rigueur au quotidien et son agilité dans la capacité à délivrer la formation attendue, la plus grande force du CIFFCO dont nous nous réjouissons quotidiennement, ce sont nos clients, leur fidélité et leur confiance renouvelées.

Et c'est grâce à la qualité de l'écoute que nous leur portons et à la qualité de service que nous leur délivrons que nos clients deviennent aujourd'hui nos meilleurs ambassadeurs et les meilleurs promoteurs de notre savoir, de notre savoir-faire, de notre état d'esprit et de notre performance.

Nous les en remercions vivement et nous nous employons chaque jour à les satisfaire.

Xavier Moulins
Président du CIFFCO

Spécialiste de la formation ferroviaire

Un savoir-faire unique
Créé par Groupe Eurotunnel et adossé aux installations ferroviaires du lien fixe transmanche, au carrefour des échanges entre la Grande-Bretagne et l'Europe continentale, le CIFFCO, filiale formation du Groupe, bénéficie d'une large expérience dans la gestion et la mise en œuvre de formations.

Concessionnaire de la liaison ferroviaire transmanche et gestionnaire d'infrastructures, Groupe Eurotunnel est également un opérateur de transport en particulier un opérateur de fret ferroviaire en France et au Royaume-Uni. Cela nous a permis d'obtenir une vision large et une expertise forte dans la mise en place de formations liées aux métiers du ferroviaire.

Une équipe réactive et disponible
La dimension et la réactivité du CIFFCO permettent également de répondre rapidement partout en France et dans les pays limitrophes aux besoins des opérateurs et ce dans une démarche constante de qualité de formation.

Parce que nous accordons toujours plus d'attention au client et à la qualité du service, parce que nous donnons toujours priorité à la sécurité, parce que nous avons le goût de l'innovation, le sens de la responsabilité sociale et la volonté d'un développement durable, nous sommes très vite devenus le partenaire formation de nombreuses sociétés du monde ferroviaire et industriel.

Un accompagnement personnalisé
Nous analysons avec nos clients les besoins de formation et proposons méthodes, outils et approches pédagogiques adaptés.

Aujourd'hui la formation doit savoir allier intelligemment remise en question, émotion et transmission. Nous développons des méthodes d'apprentissage alliant le numérique, la pratique et la théorie afin d'apporter chaque jour des solutions agiles et pérennes à l'ensemble de nos clients.

Bernard Lemière
Directeur Général du CIFFCO

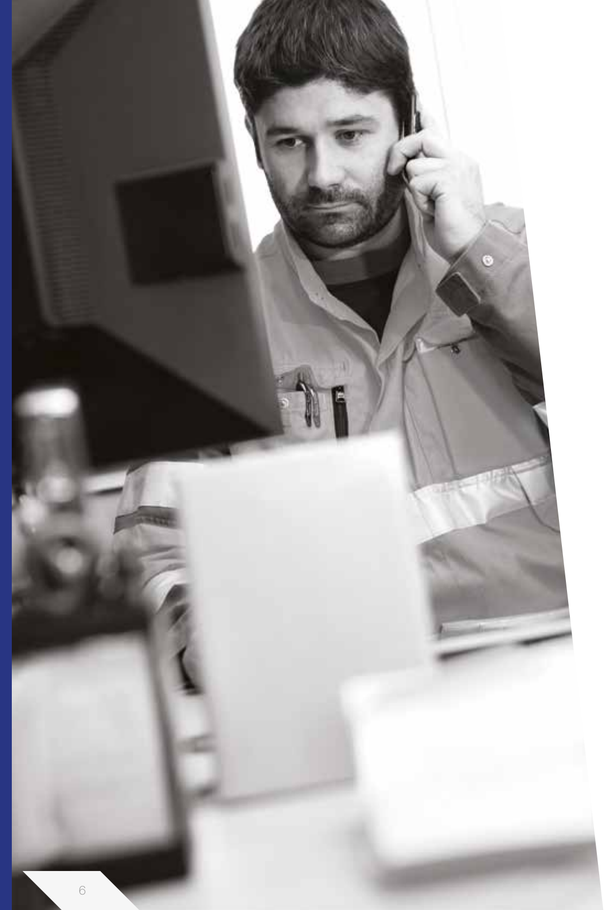

Se repérer dans le catalogue

Pour vous aider à vous repérer dans le catalogue de nos formations, en plus du sommaire et de l'index (p. 101), vous trouverez des schémas explicatifs de l'ensemble des formations ferroviaires (p. 14), des formations en habilitation électrique (p. 58) et des formations à la conduite d'engins (p. 84).

Les formations ferroviaires
Si vous avez une demande spécifique, nous pouvons élaborer des modules sur-mesure adaptés à vos besoins de formation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à **Christophe Obert,** Responsable des Formations Ferroviaires du CIFFCO :
+33 3 21 00 61 84 - contact@ciffco.com.

Les formations sécurité
Certaines de ces formations peuvent être assemblées pour créer des modules sur-mesure. En fonction de vos besoins spécifiques, nous adaptons les formations délivrées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à **Christian Coupin,** Responsable des Formations Sécurité du CIFFCO :
+33 3 21 00 44 90 - contact@ciffco.com.

Training in English
Our English team carries out some of the training shown in this catalogue in the English language and according to UK regulations.

For more information, you can address **Nigel Wright :**
+44 13 0328 3040 - contact@ciffco.com.

En plus de ce catalogue, le site du CIFFCO est un véritable outil mis à votre disposition. Vous y trouverez l'ensemble des informations mises à jour, notre actualité et vos contacts privilégiés.
Rendez-vous sur **www.ciffco.com**
Find more information on **www.ciffco.com**

Tout au long du catalogue, vous retrouverez ces repères sur les pages des formations concernées. Ils vous aideront à obtenir rapidement les informations clés pour chaque formation :

Le chronomètre indique la durée de la formation

Le visage précise le public concerné par la formation

Le coche formule les pré-requis nécessaires pour pouvoir accéder à la formation

L'ordinateur signale que tout ou partie de la formation est disponible en e-learning

Le « i » met en avant une information importante au sujet de la formation

Sommaire des formations

Les formations ferroviaires

16 Les formations sous arrêté

14 Se repérer dans les formations ferroviaires
18 Licence de conducteur de train
20 Conducteur de train (grandes lignes, manœuvre, équipement, locotracteur)
21 Agent d'Accompagnement
23 Agent sol (Chef de la Manœuvre, Agent de Desserte, Agent Formation, Reconnaisseur)
26 Agent circulation, Aiguilleur et Garde
28 Garde de passage à niveau
29 Agent sécurité électrique
30 Réalisateur
31 Agent sécurité du Personnel
32 Annonceur Sentinelle
33 Mainteneur de l'infrastructure
34 Mainteneur du matériel roulant
36 Contrôle de Vitesse par Balises (KVB)
37 Conduite des trains du réseau dans le tunnel
38 Engin moteur
38 Locomotive longue
39 Fortes pentes
39 Formation continue

40 Les formations hors arrêté

42 Accrocheur (P1)
42 Chef de la Manœuvre (P2)
43 Conducteur d'engin moteur ferroviaire (P3)
44 Risques ferroviaires
44 Sertissage
45 Risques électriques C0
45 Utilisation SAM5 pour lecture ATESS
46 Matières dangereuses
46 Visiteur technique

48 Les formations S9

48 Conduite des TTx (C1 engin moteur, C2 automoteur)
49 Conduite des TTx sur secteur de chantier en ligne fermée
50 Surveillance des passages à niveaux
51 Guidage des déplacements des TTx
52 Gestion des déplacements des TTx
53 Agent Formation des TTx

Les formations sécurité

56 Les formations en habilitation électrique

58 Se repérer dans les formations en habilitation électrique
60 B0 H0V Exécutant
61 B0 H0V Chef de chantier
62 BE Manœuvre
63 BC Chargé de consignation
64 BS Chargé d'intervention élémentaire
65 BR Chargé d'intervention
66 Exécutant travaux hors tension B1 ou B1V
68 Chargé de travaux hors tension B2 ou B2V
71 Exécutant travaux hors tension H1 ou H1V
72 Chargé de travaux hors tension H2 ou H2V
74 HE Manœuvre HT
75 HC Chargé de consignation HT
77 Recyclage pour électricien
77 Recyclage pour non électricien

78 Les formations Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) et lutte incendie

80 SST (formation initiale)
81 SST (recyclage)
81 Lutte incendie

82 Les formations conduite d'engins de manutention

84 Se repérer dans les formations conduite d'engins
86 Conduite de ponts roulants
87 Conduite des engins de chantier catégorie 9
88 Conduite des chariots élévateurs catégorie 3 (formation initiale)
89 Conduite des chariots élévateurs catégorie 3 (recyclage)
90 Conduite PEMP catégories 1 ou 3 (formation initiale)
91 Conduite PEMP catégories 1 ou 3 (recyclage)
92 Conduite des grues auxiliaires

94 Autres formations

96 Gestes et postures
97 Évaluation langues

98 Conditions générales de vente

Le CIFFCO un centre de formation de référence

Le CIFFCO se situe à seulement quelques minutes de plusieurs hôtels, du centre commercial « Cité Europe » et à 5 minutes en voiture de la gare TGV de Calais Frethun.

Nos formations sont délivrées à Coquelles, sur une surface de 1 100 m² : nous disposons de 8 salles dont une pourvue de simulateurs mobiles destinés aux formations de conducteur de train, nous pouvons ainsi accueillir plus de 110 stagiaires quotidiennement. Nous disposons également d'un auditorium de plus de 130 places.

Nous disposons aussi de locaux de formation sur le terminal britannique d'Eurotunnel à Folkestone.

Nous réalisons également de nombreuses formations directement chez nos clients afin de nous adapter au mieux à leurs exigences et leur environnement.

Notre équipe franco-britannique se veut proche, réactive et accessible. Composée de plus de 40 professionnels qualifiés, nous saurons répondre rapidement et efficacement à tous vos besoins de formation.

Le E-learning et le CIFFCO

La formation à distance est devenue un allié majeur de nos enseignements. Permettant d'acquérir des connaissances en parallèle ou indépendamment des sessions présentielles, le e-learning permet d'approfondir et d'optimiser les temps de formation.

Intuitifs et interactifs, nos modules de formation online permettent à nos stagiaires d'être suivis de manière individuelle et d'apprendre à leur rythme.

Nos outils de création intègrent aisément vidéos, quiz, tests, et mises en situation afin de capitaliser sur une pédagogie variée permettant de faire progresser nos démarches d'apprentissage.

Nous sommes à votre écoute pour réaliser avec vous le plus pertinent des parcours pédagogiques en anticipant votre demande et en composant avec vos spécificités.

Notre plateforme LMS, fiable et sécurisée, permettra à vos apprenants de se connecter simplement et où qu'ils soient afin de compléter leur parcours, se recycler, ou développer de nouvelles compétences.

Pour toute demande :
contact@ciffco.com - www.ciffco.com

Exemples de modules réalisés :
- transport de marchandises dangereuses ;
- l'infrastructure pour conducteur sur le Réseau Ferré National (RFN) ;
- habilitation électrique, etc.

Repérez les formations intégrant des modules d'e-learning avec ce pictogramme.

Les formations ferroviaires

Les formations ferroviaires

L'ensemble des formations ferroviaires dispensées par le CIFFCO se divise en deux catégories : les formations qui dépendent de l'arrêté modifié du 30 juillet 2003 d'une part, et les formations hors arrêté d'autre part.

Le CIFFCO propose aussi des formations complémentaires aux formations sous arrêté.

Nous sommes également à votre écoute pour vous accompagner et réaliser avec vous un cahier des charges sur-mesure adapté à vos différents besoins de formation.

FORMATIONS SOUS ARRÊTÉ

Arrêté modifié du 30 juillet 2003 relatif aux conditions d'aptitude physique et professionnelle et à la formation du personnel habilité à l'exercice de fonctions de sécurité sur le Réseau Ferré National (RFN).

- Agent d'Accompagnement p. 21
- Agent circulation, Aiguilleur et Garde p. 26
- Garde de passage à niveau p. 28
- Agent sécurité électrique p. 29
- Réalisateur p. 30
- Agent sécurité du Personnel p. 31
- Annonceur Sentinelle p. 32
- Mainteneur de l'infrastructure p. 33
- Conducteur de train (grandes lignes, manœuvre, équipement, locotracteur) p. 20
  - Contrôle de Vitesse par Balises (KVB) p. 36
  - Conduite des trains du réseau dans le tunnel p. 37
  - Engin moteur p. 38
  - Locomotive longue p. 38
  - Fortes pentes p. 39
- Licence de conducteur de train p. 18
- Agent sol p. 23
  - Agent Formation
  - Reconnaisseur
  - Chef de la Manœuvre
  - Agent de Desserte
- Mainteneur du matériel roulant p. 34
  - Transmission Voie Machine (TVM)
  - Contrôle Non Destructif (CND)
  - Autres tâches critiques spécialisations, Visiteur Organes de Roulement (VOR)

Journée Formation Continue (pour toutes les formations)

FORMATIONS HORS ARRÊTÉ

- Accrocheur (P1) p. 42
- Chef de la Manœuvre (P2) p. 42
- Conducteur d'engin moteur ferroviaire (P3) p. 43
- Risques ferroviaires p. 44
- Sertissage p. 44
- Risques électriques C0 p. 45
- Utilisation SAM5 pour lecture ATESS p. 45
- Matières dangereuses p. 46
- Visiteur technique p. 46

FORMATIONS S9

- Conduite des TTx (C1 engin moteur, C2 automoteur) p. 48
- Conduite des TTx sur secteur de chantier en ligne fermée p. 49
- Surveillance des passages à niveaux p. 50
- Guidage des déplacements des TTx p. 51
- Gestion des déplacements des TTx p. 52
- Agent Formation des TTx p. 53

Journée Formation Continue (pour toutes les formations)

Licence de conducteur de train **18**

Conducteur de train (grandes lignes, manœuvre, équipement, locotracteur) **20**

Agent d'Accompagnement **21**

Agent sol (Chef de la Manœuvre, Agent de Desserte, Agent Formation, Reconnaisseur) **23**

Agent circulation, Aiguilleur et Garde **26**

Garde de passage à niveau **28**

Agent sécurité électrique **29**

Réalisateur **30**

Agent sécurité du Personnel **31**

Annonceur Sentinelle **32**

Mainteneur de l'infrastructure **33**

Mainteneur du matériel roulant **34**

Contrôle de Vitesse par Balises (KVB) **36**

Conduite des trains du réseau dans le tunnel **37**

Engin moteur **38**

Locomotive longue **38**

Fortes pentes **39**

Formation continue **39**

Les formations ferroviaires sous arrêté

Afin de pouvoir exercer des activités sur le Réseau Ferré National (RFN), tout personnel doit recevoir une formation adaptée comprenant notamment une formation aux techniques et à l'emploi du matériel utilisé.

Le CIFFCO, en tant que centre de formation agréé par l'EPSF, vous accompagne dans la mise en place de plus de 30 formations liées aux fonctions de sécurité sur le RFN.

Votre interlocuteur privilégié : Christophe Obert.
contact@ciffco.com - + 33 3 21 00 61 84.

Préparation à l'examen de connaissances générales

en vue de l'obtention de la licence de conducteur de train

70 heures

Personnel des entreprises ferroviaires

Répondre aux conditions obligatoires de l'arrêté du 06 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

Objectifs et contenu de la formation

Introduction :

- expliquer le contexte, les enjeux, et le dispositif d'évaluation de la formation.

Appréhender les spécificités du métier de conducteur :

- décrire l'organisation d'une journée type de travail en mettant en relief les diverses compétences mobilisées ;
- décrire l'organisation d'une semaine de travail en mettant en relief les contraintes horaires et logistiques ;
- expliquer l'hygiène de vie à respecter pour articuler vie privée et vie professionnelle ;
- citer les principes d'acquisition de compétences et de suivi.

Appliquer les règles relatives à la sécurité du personnel :

- énoncer les conséquences des accidents du travail pour la personne et pour l'entreprise ;
- décrire les risques liés aux déplacements et au travail dans l'environnement ferroviaire ;
- appliquer les prescriptions permettant de se prémunir contre les risques de heurt ;
- appliquer les prescriptions pour se prémunir des risques liés à l'accès aux véhicules et au matériel moteur ;
- appliquer les prescriptions pour se prémunir des risques électriques.

Identifier le matériel roulant :

- expliquer le principe du guidage ;
- distinguer les wagons, les voitures, les engins moteurs, les automoteurs ;
- expliquer sommairement la structure d'un véhicule ;
- distinguer les différents modes de traction (électrique, diesel).

Déterminer les documents métier du conducteur :

- distinguer la documentation de référence du document d'application ;
- décrire la documentation de référence ;
- décrire la documentation technique de l'infrastructure ;
- décrire la documentation d'avis de modification de l'infrastructure ;
- décrire la documentation technique du matériel moteur et remorqué ;
- décrire la documentation horaire.

Connaître une méthode de travail et l'appliquer de manière rigoureuse :

- expliquer et séquencer la mission à effectuer ;
- définir et se munir des agrès nécessaires à la mission ;
- sélectionner et utiliser la documentation correspondant à la mission ;
- réaliser les opérations et vérifications techniques en respectant la chronologie prescrite par la documentation ;
- utiliser les moyens et les procédures de communication adaptés à la situation IN et STI.

Discerner les risques liés à l'exploitation ferroviaire :

- définir le risque de rattrapage ;
- définir le risque de collision frontale avec un autre train ;
- définir le risque de prise en écharpe ;
- définir le risque de déraillement ;
- définir le risque de collision avec un obstacle ;
- définir les risques d'incendie et explosion.

Maîtriser les principes régissant la sécurité du trafic :

- définir les régimes d'exploitation de voie unique, voie banalisée et de double voie ;
- désigner les agrès permettant d'arrêter les trains en cas de danger ;
- définir les principes de classification des trains ;
- décrire les principes des règles de composition et de freinage des trains ;
- estimer les distances d'arrêt des différentes catégories de trains ;
- définir l'implantation géographique des signaux,
- construire un système de signalisation « annonce + exécution » ;
- distinguer la signalisation de protection des points dangereux, la signalisation d'espacement, la signalisation de limitation de vitesse permanente et temporaire ;
- identifier les critères à contrôler pour définir une situation normale (absence de bruit, roulage, information, etc.) ;
- effectuer les gestes d'urgence permettant d'arrêter un train en cas de danger ;
- expliquer le principe de gestion des obstacles ;
- expliquer les avaries pouvant affecter l'infrastructure ;
- expliquer les avaries pouvant affecter le matériel moteur ;
- expliquer les avaries pouvant affecter le matériel remorqué ;
- définir un corpus de règles élémentaires destinées à remédier aux anomalies ;
- citer les acteurs intervenants dans la circulation d'un train.

Acquérir des comportements compatibles avec l'exercice de fonctions de sécurité :

- appliquer les procédures avec rigueur et sans interprétation ;
- distinguer et respecter les priorités d'action ;
- définir le comportement à adopter dans une situation sortant du cadre réglementaire ;
- expliquer le rôle des facteurs humains dans la gestion d'une situation professionnelle problématique ;
- utiliser les moyens de communication au moment opportun.

Déterminer les procédures à mettre en œuvre en cas d'accidents affectant les personnes :

- citer les principes généraux de protection des voies et d'arrêt d'urgence des trains ;
- appliquer les mesures de protection de la victime ;
- définir la nature des alertes à donner et identifier les destinataires ;
- appliquer les mesures de secours adaptées à ses compétences ;
- citer les obligations auxquelles doit se soumettre le conducteur pour faciliter l'enquête de police ;
- déterminer son aptitude et les conditions pour reprendre la conduite du train.

Appliquer les principes de base de l'électrotechnique :

- définir le principe de distribution et de captage du courant de traction ;
- définir les principes d'alimentation des moteurs de traction d'un engin moteur électrique ;
- définir les principes d'alimentation des moteurs de traction d'un engin moteur thermique ;
- distinguer les appareils de protection des circuits et expliquer leurs fonctions ;
- identifier les différents familles et types d'essais et contrôles de sécurité à réaliser lors de ces missions ;
- expliquer les principes de la mise et maintien en vitesse, de la décélération ;
- expliquer les principes de l'adhérence.

Conducteur de train
(grandes lignes, manœuvre, équipement, locotracteur)

Variable entre 32 et 80 jours de formation théorique

Conducteurs des entreprises ferroviaires ou du gestionnaire d'infrastructure

Répondre aux conditions obligatoires de l'arrêté du 06 août 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

Objectifs spécifiques

- à l'issue de la formation initiale « conducteur de train », les formés devront être capables d'assurer des circulations sur leur zone d'emploi avec le niveau de sécurité et de fiabilité attendu par l'entreprise ;
- les connaissances génériques (compréhension des systèmes et connaissance des procédures) acquises pendant la formation initiale préparent l'acquisition, en cours de carrière, de compétences complémentaires ou nouvelles exigées.

Contenu de la formation

1ère partie : conduite du train en situation normale :

- se prémunir des risques liés aux déplacements dans les emprises ferroviaires et dans l'environnement ferroviaire ;
- identifier et comprendre l'infrastructure ;
- identifier et comprendre la constitution d'un véhicule et d'un engin moteur ;
- utiliser l'engin moteur ;
- identifier les risques ferroviaires ;
- maîtriser le principe d'espacement des circulations ;
- maîtriser les principes de la signalisation et les systèmes associés ;
- exploiter les caractéristiques de la ligne et la documentation ;
- utiliser les systèmes de freinage ;
- identifier les acteurs participant à la circulation d'un train ;
- identifier la nature des circulations ;
- maîtriser les outils de communication ;
- réaliser une manœuvre ;
- maîtriser les principes d'inscription dans un sillon ;
- préparation à l'examen de connaissances générales en vue de l'obtention de la licence.

2ème partie : conduite du train en situation dégradée :

- effectuer les gestes d'urgence ;
- circuler sur un itinéraire non connu ;
- gérer le franchissement d'un signal d'arrêt fermé ;
- gérer un aspect anormal de la signalisation ;
- gérer une avarie d'un système associé aux signaux ;
- gérer une avarie aux infrastructures ;
- gérer la présence d'éléments étrangers à l'environnement ferroviaire ;
- faire face à des conditions environnementales dégradées ;
- maitriser les principes de gestion d'un accident matériel sur voies principales ;
- circuler dans des conditions particulières ;
- maitriser les principes de gestion d'une avarie sur le matériel moteur ;
- gérer une avarie affectant le freinage des trains ;
- gérer une avarie affectant l'infrastructure d'un véhicule ;
- gérer une avarie affectant le chargement d'un véhicule.

Les formations de conducteur proposées :

- conducteur de train grandes lignes ;
- conducteur de manœuvre ;
- conducteur de train de l'infrastructure.

La formation conducteur de train délivrée par le CIFFCO est entrée officiellement dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles français (RNCP).

Agent d'Accompagnement

L'agent d'Accompagnement peut exercer en partie les fonctions d'agent Formation, d'agent de Desserte, de Reconnaisseur et de chef de la Manœuvre

2 jours

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 2 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

- savoir désigner les principaux éléments constitutifs de l'environnement ferroviaire ;
- connaître les principaux éléments constitutifs des matériels roulants et leur rôle ;
- connaître les moyens de communication (téléphone ou autres).

Contenu de la formation

Tronc commun :

- arrêter, immobiliser le train et renseigner un agent sédentaire en cas de défaillance du conducteur si l'engin moteur n'est pas équipé de la veille automatique ou si celle-ci est en dérangement ;
- signaler au conducteur les anomalies affectant la sécurité des circulations ou des personnes ;
- provoquer l'arrêt du train quand il circule dans des conditions dangereuses ou quand la sécurité des personnes est en jeu ;
- faire arrêter un autre train quand il circule dans des conditions dangereuses ;
- assurer, le cas échéant en se mettant à la disposition du conducteur, la protection d'un obstacle inopiné, la protection arrière du train, la vérification du matériel ou de la voie ;
- assurer la sécurité des personnes lors de l'évacuation d'un train vis-à-vis des autres circulations ;
- lutter contre l'incendie ;
- ordonner au régulateur sous-station une coupure d'urgence lorsque les circonstances l'imposent.

En fonction de la nature du travail à effectuer :

- mettre en place ou retirer la signalisation arrière de l'engin moteur ou du train ;
- vérifier la mise en place de la signalisation arrière du train ;
- donner l'indication service achevé à l'agent chargé de donner l'autorisation de départ ;
- participer à l'essai des freins du train avant le départ ;
- pour certaines évolutions, transmettre au conducteur les indications données par la signalisation qu'il ne peut percevoir ;
- lorsqu'il se trouve dans la cabine de conduite, répercuter au conducteur les ordres de manœuvre ou l'autorisation de départ donnés du côté opposé au poste de conduite ;
- guider le mouvement en se plaçant en tête de la rame en cas de pousse de véhicules ou de retour d'un train à la gare en arrière ;
- manœuvrer certaines installations (passage à niveau, aiguilles ou autres) ;
- donner ou transmettre l'autorisation de départ ;
- fermer les portes sur les trains de voyageurs ;
- intervenir lorsqu'un signal d'alarme est actionné ;
- participer aux manœuvres ;
- atteler et dételer les véhicules ou les engins moteurs ;
- assurer les tâches prévues par la réglementation relative aux travaux, s'il accompagne un train de travaux.

Agent sol

Chef de la Manœuvre
Agent de Desserte
Agent Formation
Reconnaisseur

Variable de 3 à 30 jours

Personnel des entreprises ferroviaires

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par les annexes 3 et 4 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs communs aux 4 formations

- identifier les principaux éléments constitutifs de l'environnement ferroviaire, comprendre leur rôle et leur utilité ;
- détecter les différents dangers et prendre les mesures d'urgence nécessaires ;
- appliquer les règles relatives à l'habillement du personnel et aux déplacements dans les enceintes ferroviaires ;
- définir les risques ferroviaires et électriques ;
- savoir ce qu'est un plan de prévention et savoir le mettre en application ;
- identifier les risques liés à la manœuvre et adapter son comportement en conséquence ;
- identifier et respecter la signalisation ;
- appliquer la technique gestuelle lors des opérations de manœuvre (attelage, dételage, ouverture des portes, manœuvre d'appareil de voie à pied d'œuvre…) ;
- appliquer les règles d'immobilisation des véhicules pendant (véhicules non manœuvrés) et après la manœuvre ;
- manœuvrer les appareils de voie à pied d'œuvre (aiguilles, taquets, verrous) et les appareils d'interruption électrique et maîtriser les règles de sécurité pendant et après la manœuvre de ces installations ;
- identifier le marquage du matériel roulant ferroviaire et les implications sur le plan de la sécurité et dans le domaine commercial ;
- identifier les différentes écritures wagons (contrat de transport, étiquettes…) ;
- identifier les étiquettes de réforme et leurs restrictions du point de vue de la manœuvre ;
- utiliser les installations de sécurité mentionnées dans les conditions réglementaires prévues.

Agent sol

Chef de la Manœuvre

Objectifs spécifiques

- situer les notions de risques ferroviaires, risques électriques ;
- assurer sa propre protection et celle de son équipe (caténaire, liaison électrique 1500) ;
- adapter son comportement face à une situation à risques ;
- maîtriser la technique gestuelle appliquée aux opérations de manœuvre (attelage, essai de frein, ouverture de portes de wagons ou autres …) ;
- organiser et diriger une équipe de manœuvre ;
- organiser la manœuvre, et la diriger en exécutant les signaux appropriés ;
- savoir utiliser le matériel et les moyens de communication (téléphone, radio de manœuvre…) ;
- réaliser les opérations d'attelage et de dételage du matériel Fret et Voyageurs ;
- assurer l'immobilisation des véhicules avant, pendant et après la manœuvre ;
- utiliser les installations de sécurité simples, les appareils d'interruption électriques et intervenir en cas de dysfonctionnement ;
- observer et appliquer la signalisation les concernant notamment en cas de refoulement ;
- savoir utiliser les différents dispositifs de freinage ;
- déterminer la nature des essais de frein nécessaires, les exécuter ;
- arrêter ou faire arrêter les circulations en cas de danger ou d'obstacle.

Agent de Desserte

Objectifs spécifiques

- former la rame en tenant compte des conditions de composition de la rame (vitesse, masse, type de freinage…), des caractéristiques des lignes et des gares de l'itinéraire du train ;
- établir ou modifier le bulletin de composition ;
- s'assurer que la vitesse limite des véhicules composant la rame correspond à la vitesse prévue par le train ;
- connaître les dispositions à appliquer lorsque le train achemine des véhicules qui ne remplissent pas la condition précédente ;
- vérifier, par un contrôle visuel général, l'absence d'anomalies sur les véhicules et les marchandises transportées, ainsi que le respect des prescriptions internationales concernant le chargement des wagons ;
- atteler et dételer correctement les véhicules et contrôler la formation du train du point de vue de la réglementation en vigueur pour la protection contre les accidents ;
- positionner les dispositifs de commande des freins et des parties mobiles des véhicules ;
- isoler le frein d'un véhicule en cas d'incident ;
- isoler et remettre en service le frein d'un véhicule en cas de problème de composition ;
- s'assurer de la mise en place sur la rame de la signalisation d'arrière et contrôler son bon fonctionnement ;
- vérifier que la formation du train est terminée ;
- s'assurer qu'il est l'heure de départ ;
- s'assurer que rien ne s'oppose à l'expédition du train et qu'en particulier le signal de sortie de la voie, s'il en existe un, est ouvert ;
- donner l'autorisation de départ conformément à la réglementation.

Agent Formation

Objectifs spécifiques

- connaître la signification des inscriptions et étiquettes apposées sur les véhicules concernant les caractéristiques des véhicules et la marchandise transportée ;
- connaître les prescriptions en matière de réalisation du transport, y compris les prescriptions relatives aux matières dangereuses ;
- former la rame en tenant compte des conditions de composition de la rame (vitesse, masse, type de freinage…), des caractéristiques des lignes et des gares sur l'itinéraire du train ;
- établir le bulletin de freinage ;
- appliquer les prescriptions relatives aux différents systèmes de freinage ;
- déterminer la nature des essais de frein nécessaires, les exécuter ou les faire exécuter ;
- s'assurer que la vitesse limite des véhicules composant la rame correspond à la vitesse prévue pour le train ;
- connaître les dispositions à appliquer lorsque le train achemine des véhicules qui ne remplissent pas la condition précédente ;
- vérifier, par un contrôle visuel général, l'absence d'anomalies sur les véhicules et les marchandises transportées, ainsi que le respect des prescriptions concernant le chargement des wagons ;
- atteler et dételer correctement les véhicules et contrôler la formation du train du point de vue de la réglementation en vigueur pour la protection contre les accidents ;
- positionner les dispositifs de commande des freins et des parties mobiles des véhicules ;
- isoler le frein d'un véhicule en cas d'incident ;
- isoler et remettre en service le frein d'un véhicule en cas de problème de composition ;
- s'assurer de la mise en place sur la rame de la signalisation d'arrière et contrôler son bon fonctionnement ;
- vérifier que la formation et le service du train sont terminés ;
- s'assurer qu'il est l'heure de départ ;
- s'assurer que rien ne s'oppose à l'expédition du train et qu'en particulier le signal de sortie de la voie, s'il en existe un, est ouvert ;
- donner l'autorisation de départ conformément à la réglementation.

Reconnaisseur

Objectifs spécifiques

- situer les notions de risques ferroviaires, risques électriques ;
- assurer sa propre protection ;
- vérifier, par un contrôle visuel général, l'absence d'anomalies sur les véhicules et les marchandises transportées, ainsi que le respect des prescriptions concernant le chargement des wagons ;
- s'assurer que la vitesse limite des véhicules composant la rame correspond à la vitesse prévue pour le train ;
- connaître les dispositions à appliquer lorsque le train achemine des véhicules qui ne remplissent pas la condition précédente ;
- positionner les dispositifs de commande des freins et des parties mobiles des véhicules ;
- isoler le frein d'un véhicule en cas d'incident ;
- isoler et remettre en service le frein d'un véhicule en cas de problème de composition ;
- connaître la signification des inscriptions et étiquettes apposées sur les véhicules concernant les caractéristiques des véhicules et la marchandise transportée ;
- connaître les prescriptions en matière de réalisation du transport, y compris les prescriptions relatives aux matières dangereuses ;
- contrôler la formation du train du point de vue de la réglementation en vigueur pour la protection contre les accidents ;
- s'assurer que rien ne s'oppose à l'expédition du train.

Agent circulation, Aiguilleur et Garde

Variable de 20 à 35 jours

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 6 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

- connaissance approfondie de l'utilisation des installations de sécurité (gare, poste d'aiguillage...) ;
- connaissance des caractéristiques d'exploitation de la ligne ;
- connaissance du plan de transport ;
- connaissance des divers services concernés.

Cette connaissance requiert :

- la maîtrise de la réglementation générale de sécurité ;
- la maîtrise de l'utilisation des installations du poste d'aiguillage et de la réglementation de sécurité correspondante en situation normale et en situation perturbée ;
- la maîtrise du régime d'exploitation et du mode de cantonnement de la ligne, ainsi que de la réglementation générale de sécurité afférente à la circulation des trains en situation normale et en situation perturbée ;
- en situation perturbée, la maîtrise des avis à lancer et de l'analyse des informations reçues.

Contenu de la formation

Dans le domaine de l'organisation et du suivi de la circulation des trains

En situation normale :

- respecter le programme de circulation des trains (tableau de succession des trains...) et le programme des travaux, en modifiant s'il y a lieu, compte tenu des indications qui lui sont données, l'ordre normal de succession des trains ;
- établir ou faire établir les itinéraires suffisamment tôt pour éviter les ralentissements et les arrêts inutiles (manœuvre des appareils de voie et des signaux) ;
- coordonner les mouvements sur le secteur circulation : manœuvres, départ et réception des trains ;
- assurer le suivi des circulations et rendre compte.

En situation perturbée :

- alerter les services concernés : régulateur sur les lignes régulées, agents circulation des secteurs circulation encadrants... ;
- analyser la situation, prendre les mesures de nature à atténuer les conséquences d'un incident et à contribuer au rétablissement rapide de la circulation ;
- aviser le gestionnaire d'infrastructure délégué et les entreprises ferroviaires concernées ;
- prendre éventuellement les mesures utiles pour informer la clientèle et assurer la gestion du trafic.

Dans le domaine de la sécurité des personnes et des circulations

En situation normale :

- appliquer la réglementation générale et locale de sécurité des personnes et des circulations inhérente au type d'installation du poste d'aiguillage ;
- assurer sa propre sécurité et celle des autres agents lors des interventions sur le terrain ;
- utiliser et manœuvrer les installations de sécurité du poste conformément aux prescriptions figurant dans la consigne d'exploitation du poste d'aiguillage ;
- utiliser les imprimés de sécurité et délivrer les bulletins d'ordre destinés aux conducteurs ou aux agents d'accompagnement selon les prescriptions réglementaires ;
- prendre les mesures de première urgence en cas de danger ;
- assurer la protection des travaux requérant l'interdiction de la circulation ;
- accorder les autorisations de travaux sur les installations de sécurité ;
- surveiller les trains en marche ;
- appliquer les mesures de sécurité concernant les acheminements particuliers (transports exceptionnels, marchandises dangereuses) ;
- analyser les informations délivrées par les dispositifs de surveillance installés sur le terrain (détecteurs de boîte chaude, détecteurs de chute de rochers...) et prendre les mesures correspondantes ;
- assurer, s'il y a lieu, la fonction d'agent sécurité électrique en traction électrique (application des procédures de protection et, éventuellement, manœuvre des appareils d'interruption de traction électrique) ;
- indiquer que les conditions liées à l'infrastructure permettent de donner le départ des trains ;
- mener des activités et développer des compétences spécifiques en fonction du régime d'exploitation et du mode de cantonnement (voie unique, block manuel...) ;
- assurer la sécurité des voyageurs à l'occasion de la traversée des voies, pour l'accès et le stationnement sur les quais, lors du passage ou lors de la montée et la descente des trains.

En situation perturbée :

- dérangement d'installations : identifier le dérangement, puis appliquer la procédure décrite dans la documentation du poste ;
- accident, incident :
  - prendre les mesures d'urgence permettant de garantir la sécurité (protection des circulations et des personnes) ;
  - prendre ou faire prendre les mesures de sécurité correspondantes en cas d'incident nécessitant une organisation spécifique ;
  - confirmer les mesures de protection et alerter les secours en cas d'accident de personne.

Dans le domaine de la surveillance et de la maintenance des installations

- contribuer à des opérations de petit entretien mises à sa charge pour certaines installations.

Garde de passage à niveau

2 jours

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 7 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

Pour permettre au garde de passage à niveau d'anticiper et d'avoir des réactions adaptées en termes de sécurité, une connaissance de l'environnement dans lequel il opère est nécessaire :

- connaissance suffisante des passages à niveaux et des installations s'y rattachant, de l'environnement ferroviaire et routier ;
- comportement à adopter vis-à-vis des usagers de la route.

Contenu de la formation

- manœuvrer à pied d'œuvre ou à distance des barrières d'un ou de plusieurs passages à niveaux :
  - de fermer ou maintenir fermées les barrières dès que le garde est informé, ou se rend compte, par un moyen quelconque, de l'arrivée proche d'un train ;
  - de provoquer le déclenchement du dispositif de préavis de fermeture non automatique, s'il existe, avant fermeture des barrières manœuvrées à distance ;
  - de s'assurer du dégagement du passage à niveau par les usagers de la route avant fermeture des barrières ;
- appliquer les prescriptions réglementaires et celles des documents propres au passage à niveau ;
- utiliser les installations du passage à niveau :
  - des dispositifs avertisseurs de l'arrivée des trains ;
  - des dispositifs lumineux du passage à niveau, s'ils existent ;
- utiliser les documents du passage à niveau :
  - d'effectuer les attachements relatifs au service du passage à niveau, relever les faits et informations susceptibles d'intéresser le service du passage à niveau ;
  - de faire remplir une fiche de constatation de matérialité des faits en cas d'avarie affectant les installations du passage à niveau ;
- utiliser les agrès à disposition pour un passage à niveau :
  - d'utiliser les dispositifs en cas d'obstruction de la voie ferrée, en cas d'avaries aux caténaires ou à leurs supports aux abords du passage à niveau ;
  - d'utiliser le dispositif de remplacement de barrière en cas d'avarie de barrière ;
- mettre en œuvre les mesures prévues en cas d'incident ou d'accident au passage à niveau ;
- appliquer les dispositions prévues pour la sécurité des circulations en cas d'obstruction de la voie ferrée, en cas d'avarie affectant les caténaires ou leurs supports au passage à niveau ou à ses abords, et en cas d'avarie affectant les installations du passage à niveau :
  - d'assurer la protection en cas d'encombrement momentané du passage à niveau par un ou plusieurs véhicules routiers ;
  - d'aviser, dans les meilleurs délais, le régulateur ou un agent-circulation désigné en cas d'incident (obstruction, avarie aux caténaires, dérangement des dispositifs avertisseurs de l'arrivée des trains...) ou en cas d'accident au passage à niveau ou à ses abords ;
- s'assurer du respect des règles de police relatives aux emprises du chemin de fer, au passage à niveau ou à ses abords ;
- contribuer à certaines opérations de petit entretien.

Agent sécurité électrique

3 jours

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 9 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

Pour permettre à l'agent sécurité électrique d'avoir les réactions adaptées en termes de sécurité, cet agent doit connaître :

- les spécificités d'alimentation électrique de son établissement ;
- la technologie du matériel, mise en œuvre, principes de fonctionnement ;
- les risques inhérents à l'exécution des opérations au voisinage ou sur les ouvrages électriques et les moyens pour les prévenir.

Contenu de la formation

En situation normale :

- prendre les mesures nécessaires pour permettre l'accès, en sécurité, des agents de maintenance aux lignes de traction électrique (caténaires secondaires) dans le cadre de travaux ;
- appliquer les documents réglementaires qui régissent les différentes procédures qu'il met en place ;
- prendre ou faire prendre les mesures complémentaires induites par les opérations engagées sur le réseau pour garantir la sécurité des personnes, des installations et des circulations.

En situation perturbée :

- prendre en charge, pour la partie alimentation électrique, la gestion des incidents survenant sur les caténaires secondaires, pour assurer la sécurité des personnes, des installations et des circulations ;
- déterminer, effectuer ou faire effectuer les manœuvres d'appareils d'interruption ;
- prendre ou faire prendre les mesures d'exploitation nécessaires à la garantie de la sécurité des personnes, des biens et des circulations ;
- les compléter par les mesures réglementaires prévues.

Réalisateur

5 jours

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 10 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

Pour permettre au réalisateur d'avoir un comportement adapté en termes de sécurité, cet agent doit connaître :

- les processus de déroulement des travaux sur les voies ;
- les sites sur lesquels il est amené à exercer ses missions ;
- les techniques communément utilisées.

Contenu de la formation

- utiliser les documents permanents et temporaires relatifs aux conditions de réalisation des travaux ;
- se concerter avec d'autres agents : agent circulation, régulateur sous-stations, agent sécurité électrique, etc. ;
- s'assurer que les mesures de sécurité nécessaires à l'exécution des travaux sont prises : protection de la voie, consignation caténaires, etc. ;
- coordonner les interventions des différents opérateurs placés sous ses ordres, de façon à obtenir l'assurance que les mesures relatives à la sécurité des travaux incombant au service de la maintenance sont mises en œuvre, notamment les mesures complémentaires de protection (dispositions techniques de protection) et, le cas échéant, les mesures concernant les caténaires, les installations de sécurité, les passages à niveau, etc. ;
- gérer les déplacements de trains de travaux et des lorrys automoteurs ;
- aviser l'agent circulation en cas d'incident ou d'accident ayant des répercussions sur la sécurité ou la régularité des circulations ;
- obtenir l'assurance, à la fin des travaux, que rien ne s'oppose à ce que les mesures de sécurité soient levées.

Agent sécurité du Personnel

2 jours

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 11 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

Pour permettre à l'agent sécurité du Personnel d'anticiper et d'avoir des décisions adaptées en termes de sécurité du personnel, une connaissance de l'environnement dans lequel il opère est nécessaire :

- connaissance suffisante des portions de lignes et des installations s'y rattachant, de l'environnement ferroviaire, de l'environnement local autre que ferroviaire (proximité d'une route, d'une usine, d'un aérodrome...) ainsi qu'une connaissance suffisante de la pratique des travaux ferroviaires ;
- cette connaissance requiert la maîtrise de la partie le concernant de la sécurité du personnel en situation normale et en situation perturbée.

Contenu de la formation

- mettre en œuvre les mesures de sécurité du personnel prévues lors de l'organisation des travaux ;
- adapter le dispositif de sécurité du personnel en fonction des conditions réelles d'exécution des travaux ;
- prendre les mesures adaptées en fonction des événements qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux ;
- remplir éventuellement la fonction de réalisateur pour la part le concernant quand des mesures de sécurité du personnel doivent être prises en application du règlement de sécurité de l'exploitation ;
- analyser la situation et savoir prendre les mesures adaptées en cas de situation perturbée ou imprévue susceptible d'engendrer des risques ;
- identifier les situations potentiellement dangereuses ;
- respecter les exigences énoncées ci-dessus lorsqu'il est en situation de travailleur isolé ;
- informer les agents sur les conditions d'exécution des travaux concernant la sécurité du personnel et des circulations notamment :
  - les mesures particulières de sécurité propres au chantier fixées par consignes ;
  - les limites de la zone de travail et des emplacements de garage ;
  - les conditions d'annonce des circulations et les voies concernées (si annonce des circulations) ;
  - les conditions d'interdiction des circulations, les voies concernées, le début et la fin de la période d'interdiction (si interdiction des circulations) ;
  - l'état électrique des installations et les limites de celles-ci dans le cas de travaux dans un environnement électrique ;
- mettre en place un processus d'interdiction des circulations conformément au règlement de sécurité de l'exploitation et/ou de consignes ;
- mettre en place ou faire mettre en place un dispositif de séparation de la zone de travail de la zone dangereuse lorsque celui-ci est prévu et, suivant le cas, d'un dispositif empêchant l'engagement de la zone dangereuse par l'outillage manipulé et/ou du gabarit des circulations ou des installations électriques par le matériel utilisé ;
- mettre en place un dispositif d'annonce des circulations intégrant notamment :
  - la détermination du délai de dégagement ;
  - la détermination du délai d'annonce ;
  - la détermination de la distance d'annonce ;
  - la vérification de la distance de visibilité ;
  - la désignation d'un ou de plusieurs annonceurs et de la ou des sentinelles éventuellement nécessaires pour obtenir la distance d'annonce suffisante ;
  - le positionnement le cas échéant, la mise en service et les essais préalables des dispositifs d'alerte ou d'annonce automatique ;
  - l'essai préalable du dispositif de sécurité et son renouvellement si les conditions d'exécution du chantier sont notablement modifiées ;
- s'assurer de l'audibilité du signal d'annonce ;
- donner l'ordre de reprise du travail, après le passage de la circulation, après s'être assuré que le travail peut être repris sans danger, notamment que l'annonceur dispose à nouveau de la visibilité suffisante ;
- s'assurer de la bonne application des mesures de sécurité et du maintien de leur validité tout au long du déroulement des travaux ;
- prendre les mesures de protection nécessaires et alerter les secours en cas d'accident de personne ;
- aviser, dans les meilleurs délais, le gestionnaire d'infrastructure délégué en cas d'incident ou d'accident ayant des répercussions sur la sécurité ou la régularité des circulations ;
- différer ou suspendre la réalisation des travaux si la sécurité du personnel n'est pas assurée ou n'est plus assurée et en aviser le responsable qui a commandé les travaux ;
- désigner son remplaçant lorsqu'il doit s'absenter ou lorsqu'il forme une sous-équipe et en aviser tous ses correspondants.

Annonceur Sentinelle

1 jour

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 12 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

Pour permettre à l'Annonceur et à la Sentinelle d'avoir des décisions adaptées en termes de sécurité du Personnel, une connaissance de l'environnement dans lequel ils opèrent est nécessaire :

- connaissance suffisante des lieux où s'exécutent les travaux (plan de voies, sens de circulation, emplacements de garage...) ;
- comportement en cas d'incident.

Contenu de la formation

- surveiller l'approche des circulations dans les conditions indiquées par l'agent sécurité du Personnel ;
- utiliser les dispositifs d'alerte ou les installations dans les conditions indiquées par l'agent sécurité du Personnel ;
- s'assurer de disposer d'une distance de visibilité au moins égale à celle fixée par l'agent sécurité du Personnel ;
- s'assurer à tout moment au cours de sa mission qu'il conserve au minimum la distance de visibilité nécessaire afin que le délai d'annonce soit respecté ;
- détecter l'arrivée d'une circulation ;
- identifier la voie et le sens de circulation ;
- décider de l'annonce ;
- émettre ou déclencher l'émission du signal d'annonce dans le délai prescrit par l'agent sécurité du Personnel ;
- détecter les situations critiques et prendre les mesures d'urgences adaptées ;
- utiliser les moyens d'annonce en fonctionnement normal et leur dispositif de secours.

Mainteneur de l'infrastructure

Sur mesure et suivant la réglementation en vigueur

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 13 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

Objectifs spécifiques

Pour permettre au mainteneur de l'infrastructure d'avoir un comportement adapté en termes de sécurité, cet agent doit connaître :

- les sites sur lesquels il est amené à exercer ses missions ;
- la consistance, le fonctionnement, les propriétés et les caractéristiques techniques des installations sur lesquelles il est amené à intervenir ;
- les techniques utilisées ;
- les procédures d'intervention lorsqu'elles sont formalisées ;
- les processus de déroulement des travaux.

Contenu de la formation

- utiliser les documents permanents et spécifiques nécessaires à l'exécution des travaux ;
- le cas échéant, répartir les tâches et diriger son équipe en conséquence, notamment, veiller à ce que les tâches soient exécutées conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur ;
- si nécessaire, se coordonner avec d'autres opérateurs de sécurité pour lesquels il effectue des prestations de services ou qui assurent pour son compte des prestations de services ;
- assurer la mise en oeuvre de mesures à un passage à niveau lorsqu'une perturbation est provoquée à l'occasion du déroulement d'un chantier ;
- s'assurer à la fin des travaux que le fonctionnement et les caractéristiques des installations sur lesquelles il est intervenu sont rétablis.

Mainteneur du matériel roulant

En partenariat avec des équipementiers et des constructeurs

Sur mesure et suivant la réglementation en vigueur

Personnes répondant aux critères d'aptitude psychologique et physique définis par l'annexe 14 de l'arrêté d'aptitude du 30 juillet 2003

L'ensemble des agents chargés des opérations de maintenance du matériel roulant intervenant sur les équipements et organes liés à la sécurité des circulations font l'objet d'un dispositif de formation, d'évaluation et de suivi de leurs aptitudes professionnelles conformément à la réglementation en vigueur relative aux règles techniques et de maintenance applicables aux matériels roulants circulant sur le Réseau Ferré National (RFN).

Parmi ces agents, ceux qui effectuent des tâches critiques au regard de la sécurité, exercent la fonction de sécurité de mainteneur du matériel roulant. Ils font l'objet des dispositions du présent arrêté. Ces tâches sont définies dans les conditions fixées par le règlement de sécurité de l'exploitation. Les aptitudes professionnelles et physiques particulières des mainteneurs du matériel roulant ainsi que leurs modalités d'habilitation sont définies ci-après.

Transmission Voie Machine (TVM)

NIVEAU 1

Objectifs

- être capable d'effectuer la maintenance de niveau 1 & 2 bord des locomotives ;
- être capable de vider de la mémoire interne les défauts et les analyser ;
- être capable de faire un premier diagnostic de panne.

Contenu de la formation

- description des fonctions de bases de la TVM 430 bord ;
- localisation des équipements de la TVM 430 bord ;
- la terminologie.

NIVEAU 2

Objectifs

- être capable d'effectuer la maintenance de niveau 1 & 2 bord des locomotives ;
- être capable de vider de la mémoire interne les défauts et les analyser ;
- être capable de dépanner une panne complexe.

Contenu de la formation

- description des fonctions de bases de la TVM 430 bord ;
- localisation des équipements de la TVM 430 bord ;
- la terminologie ;
- déroulement de l'instruction de maintenance niveau 3 pas à pas avec explication des fonctions disponibles du logiciel d'exploitation de la valise de test en mode manuel sur locomotive.

Contrôle Non-Destructif (CND)

Objectifs

- comprendre les finalités des contrôles non destructifs ;
- comprendre les phénomènes physiques mis en œuvre ;
- vérifier les appareils selon les fiches techniques ;
- connaître l'utilisation des appareils ;
- être capable de détecter les défauts ;
- être certifié par tierce partie selon les dispositions de la norme NF EN 473.

Contenu de la formation

- installer les sondes de mesure (ultrasons) et boucles inductives (magnétoscopie) requises ;
- étalonner les appareils de contrôle ;
- utiliser les documents de maintenance spécifiques à l'opération à exécuter ;
- procéder aux contrôles des éléments d'organes à vérifier ;
- signaler les anomalies à son supérieur hiérarchique ;
- consigner le résultat des opérations effectuées.

Autres tâches critiques

Objectifs

- appréhender le caractère sécuritaire des équipements concernés ;
- connaître le principe de fonctionnement de ces équipements ;
- savoir vérifier les équipements selon les fiches techniques ;
- connaître l'utilisation des outillages spécifiques utilisés pour la maintenance (valise d'essais…) ;
- être capable de détecter les défauts des équipements et, le cas échéant, y remédier.

Contenu de la formation

- installer les outillages requis ;
- utiliser les documents de maintenance spécifiques à l'opération à exécuter ;
- détecter les anomalies ;
- le cas échéant, remédier aux anomalies et effectuer les essais consécutifs à la remise en état des équipements ;
- consigner le résultat des opérations effectuées.

SPÉCIALISATIONS

En complément de la formation initiale de mainteneur nous pouvons vous proposer des formations techniques adaptées à vos spécialités.

En partenariat avec des constructeurs, équipementiers et mainteneurs nous pouvons vous accompagner sur la formation de modules spécifiques. (engin moteur, frein…).

Visiteur Organes de Roulement (VOR)

L'ensemble de la formation est réparti en deux phases :

La formation d'apprentissage (1 jour ½) :

- la sécurité du personnel ;
- la constitution technique des organes de roulements ;
- l'infrastructure.

La formation d'application (1/2 journée) :

- de concrétiser la présentation en salle ;
- d'effectuer des prises de côtes de roues ;
- de reconnaitre des défauts sur roues.

Contenu de la formation

Sécurité du personnel :

- prévention contre les risques de heurt ;
- protection personnel.

Constitution technique des organes de roulements :

- généralités ;
- l'axe ou essieu-axe ;
- les roues ;
- les boîtes d'essieux ;
- le profil.

L'infrastructure :

- la forme du rail ;
- stabilité roue/rail.

Mesures et vérifications :

- définition des cotes ;
- appareils de mesures ;
- méthodologie des travaux ;
- état des surfaces et défauts.

Utilisation du Contrôle de Vitesse par Balises

(KVB) par les conducteurs

2 jours

Être habilité à la fonction de conducteur sur le RFN

Objectifs spécifiques

• après la délivrance de l'attestation de formation, les personnels devront être capables d'assurer la conduite d'un train équipé du KVB.

Contenu de la formation

Être capable de décrire le fonctionnement du KVB :

• les organes du KVB (les équipements bord / les équipements sol) ;
• fonctionnement du KVB ;
• que contrôle le KVB.

Être capable de décrire les tests KVB et de réaliser son essai :

• l'autotest ;
• l'essai du KVB ;
• le test de cohérence.

Être capable de paramétrer le KVB :

• le panneau de données ;
• l'utilisation de la documentation technique.

Être capable d'utiliser le KVB en situation de conduite :

• manœuvre, refoulement de faible amplitude ;
• conduite du train ;
• franchissements des signaux d'arrêt fermés ;
• circulation avec plusieurs engins moteurs (Pousse, Double traction, etc.).

Être capable de réagir à une anomalie KVB :

• causes possibles ;
• anomalie sol ;
• anomalie bord ;
• autres anomalies ;
• anomalies lors de la validation ;
• mise en action du FU avec clignotement BPFC ;
• présentation inopinée 00 et 000 ;
• présentation inopinée de l'indication L ;
• maintien anormal de l'indication L ;
• isolement du KVB et conditions de circulation.

Être capable de citer les évolutions du système.

Être capable d'intervenir sous le matériel.

Conduite des trains du réseau

dans le tunnel sous la Manche

Variable de 15 à 20 jours

Être habilité à la fonction de conducteur sur le RFN

Objectifs spécifiques

• la conduite des trains internationaux entre la Grande-Bretagne et la France exige des compétences particulières. Avant de suivre cette formation il est donc indispensable que les conducteurs concernés soient habilités à la fonction de conducteur sur le RFN.

Contenu de la formation

Expliquer :

• le fonctionnement de la TVM adaptée au tunnel sous la Manche ;
• les installations de sécurité du tunnel sous la Manche ;
• la réglementation applicable sur ligne LGV RFN ;
• la réglementation applicable dans la concession Eurotunnel ;
• la réglementation applicable sur le territoire BR ;
• la réglementation concernant la sécurité du personnel dans la concession Eurotunnel ;
• la réglementation concernant la sécurité du personnel en Angleterre (P.T.S.).

Effectuer :

• les opérations à effectuer à la prise et fin de service ;
• la conduite d'une circulation entre Frethun et Dollands Moor :
  - en situation normale ;
  - en situation perturbée ;
• les opérations à effectuer sur les engins moteurs avant départ et après l'arrivée ;
• les opérations de diagnostic et de dépannage sur les engins moteurs en cours de route.

Engin moteur

Les formations proposées par le CIFFCO sont paramétrées sur mesure en fonction du type d'engin et de vos besoins spécifiques

En fonction du type d'engin

Être habilité à la fonction de conducteur de train

Avoir un engin moteur mis à disposition par le client

Objectifs spécifiques

Être capable de :

- connaître les parties constitutives de l'engin moteur ;
- connaître le rôle des parties mécaniques de l'engin moteur ;
- décrire et expliquer le fonctionnement des différents circuits des fluides de l'engin moteur ;
- décrire le fonctionnement de la transmission de l'effort de traction de l'engin moteur ;
- décrire le fonctionnement des appareils de mise en service et de contrôle de l'engin moteur ;
- réaliser les PC, RS, VAR et MS de l'engin moteur ;
- réaliser et utiliser une UM (Unité Multiple) ;
- réaliser la mise en véhicule de l'engin moteur ;
- détecter et remédier aux défaillances de l'engin moteur ;
- utiliser le guide de dépannage ;
- conduire en toute sécurité en respectant les règles d'utilisation définies par le manuel de conduite de l'engin moteur.

Contenu de la formation

- description détaillée des composantes de l'engin moteur ;
- description des principes de fonctionnement de l'engin moteur ;
- étude du livret de formation ;
- étude du manuel de conduite.

Locomotive longue

1 jour

Personnel habilité à la fonction de sécurité « agent formation »

Objectifs spécifiques

- être capable de reconnaître un train freiné selon le principe « locomotive longue » ;
- connaître et appliquer les règles de composition et de freinage des trains freinés selon le principe « locomotive longue » ;
- être capable d'exploiter et d'établir les bulletins de freinage des trains freinés selon le principe « locomotive longue » ;
- être capable de diriger et appliquer les essais de frein d'un train freiné selon le principe « locomotive longue ».

Contenu de la formation

- réception, reconnaissance, contrôle et traitement du train freiné selon le principe « locomotive longue » ;
- réalisation et annotation du bulletin de freinage, traçabilité ;
- réalisation de l'essai de frein ;
- la communication ;
- prise des mesures nécessaires en cas d'anomalie ou d'incident.

Fortes pentes

1 jour

Être habilité à la fonction de conducteur sur le RFN

Objectifs spécifiques

- circulation sur sections de lignes désignées à fortes pentes.

Contenu de la formation

Localisation des lignes à fortes pentes ;

Définition des lignes à fortes pentes ;

Repérage des parcours à fortes pentes ;

Règles particulières applicables sur les sections de lignes à fortes pente :

- dispositions particulières concernant le freinage ;
- dispositions particulières concernant les conditions de remorque ;
- dispositions particulières concernant les vitesses limites ;
- dispositions particulières concernant l'équipement en personnel ;
- modération de la vitesse dans les fortes pentes ;
- anomalies (absence de tension ligne / avaries diverses nécessitant des mesures immédiates / équipements de sécurité / arrêt en pleine voie / immobilisation).

Formation continue

1 jour minimum

Personnel des entreprises ferroviaires

Être habilité à une fonction de sécurité

Objectifs spécifiques

- l'employeur organise la formation initiale et continue du personnel en vue du maintien de l'habilitation à l'exercice de fonctions de sécurité ;
- le personnel habilité à l'exercice de fonctions de sécurité bénéficie d'une formation continue lui permettant de maintenir le niveau de ses compétences professionnelles, en particulier en cas de modification significative des conditions d'exercice des fonctions de sécurité ;
- cette formation est dispensée en tenant compte des fonctions de sécurité exercées et de l'exploitation du dossier de suivi individuel des agents mentionné à l'article 29 ;
- pour les conducteurs cette formation doit avoir lieu au moins une fois par an.

Contenu de la formation

3 parties essentielles :

- la vérification des compétences professionnelles du conducteur liées aux procédures dégradées (perturbées) ;
- les thèmes donnés par le département sécurité ferroviaire de l'entreprise ferroviaire ;
- les thèmes issus du REX (Retour et expérience) et les nouveautés réglementaires.

ERMEWA
92817 PUTEAUX CEDEX
E.mail: wagons@ermewa.fr
Tél: 33 (0)1 49 07 68 68
Fax: 33 (0)1 47 73 88 10
GARE D'ATTACHE: PARIS BATIGNOLLES

Accrocheur (P1) **42**

Chef de la Manœuvre (P2) **42**

Conducteur d'engin moteur ferroviaire (P3) **43**

Risques ferroviaires **44**

Sertissage **44**

Risques électriques C0 **45**

Utilisation SAM5 pour lecture ATESS **45**

Matières dangereuses **46**

Visiteur technique **46**

Conduite des TTx (C1 engin moteur, C2 automoteur) **48**

Conduite des TTx sur secteur de chantier en ligne fermée **49**

Surveillance des passages à niveaux **50**

Guidage des déplacements des TTx **51**

Gestion des déplacements des TTx **52**

Agent Formation des TTx **53**

Les formations ferroviaires hors arrêté

Le CIFFCO applique les mêmes process et la même qualité de formation que pour les formations dites sous arrêté.

Par ailleurs, de par la multitude des sites et des besoins de formation, nous sommes à votre écoute pour construire tout cahier des charges spécifique.

Votre interlocuteur privilégié : Christophe Obert.
contact@ciffco.com - +33 3 21 00 61 84.

For more information : Nigel Wright.
contact@ciffco.com - +44 13 0328 3040.

Accrocheur
(P1)

2 jours

Personnel travaillant dans le cadre du décret n°92-352 du 1er avril 1992

Personnel désigné par l'employeur

Objectifs spécifiques
• être capable de tenir le poste d'Accrocheur sur un site défini.

Contenu de la formation
• présentation du réseau ferroviaire ;
• le matériel roulant ;
• l'équipe de manœuvre ;
• opérations d'accrochage et de décrochage ;
• immobilisation des véhicules ;
• les signaux optiques et acoustiques ;
• la technique gestuelle de manœuvre des organes mobiles ;
• montée et descente des véhicules à l'arrêt ;
• les EPI ;
• moyens de communication.

Chef de la Manœuvre
(P2)

Variable de 2 à 4 jours selon le site

Personnel travaillant dans le cadre du décret n°92-352 du 1er avril 1992

Avoir suivi avec succès la formation P1

Objectifs spécifiques
• être capable de tenir le poste de chef de la Manœuvre sur un site défini.

Contenu de la formation
• présentation du réseau ferroviaire et des consignes ;
• préparation de la manœuvre ;
• l'équipe de manœuvre ;
• opérations d'accrochage et de décrochage ;
• manipulation des appareils d'aiguillage ;
• responsabilité du chef de manœuvre ;
• freinage des convois ;
• manœuvres interdites ;
• manœuvres spéciales ;
• moyens de communication ;
• conduite à tenir en cas d'accident.

Conducteur
d'engin moteur ferroviaire (P3)

Variable de 4 à 5 jours

Personnel travaillant dans le cadre du décret n°92-352 du 1er avril 1992

Avoir suivi la formation P1 et P2 avec succès peut être un plus

Objectifs spécifiques
• être capable de tenir le poste de conducteur sur un site désigné.

Contenu de la formation
• présentation du réseau ferroviaire ;
• le matériel roulant ;
• responsabilité du conducteur ;
• freinage des convois ;
• règles de sécurité liées à la conduite ;
• consignes particulières de l'embranché ;
• Engin moteur ;
• moyens de communication.

Risques ferroviaires

Variable de 0,5 à 1 jour

Ouvert à tous

Aucun

Objectifs spécifiques

- identifier les installations ferroviaires ;
- identifier les risques ferroviaires et électriques ;
- décrire le rôle des équipements individuels de protection et les utiliser ;
- veiller à sa propre sécurité et celle des autres.

Contenu de la formation

- lister les différentes parties de l'environnement ferroviaire ;
- citer les différents risques ferroviaires existant ;
- prendre les mesures de protection en cas de danger sur la voie ou la caténaire ;
- énumérer les EPI nécessaires ;
- déterminer l'attitude à avoir lors du déplacement le long ou à la traversée des voies ;
- déterminer l'attitude à avoir vis-à-vis des véhicules en stationnement ou en mouvement ;
- expliquer la conduite à tenir pour entrer et sortir d'un attelage ;
- expliquer la conduite à tenir pour monter ou descendre d'un véhicule ou d'un engin moteur ;
- mettre en pratique ces notions de sécurité du personnel en milieu ferroviaire.

Sertissage

1,5 jours (durée et contenu adaptables au besoin)

Electriciens, câbleurs

Connaissances en câblage électrique

Objectifs spécifiques

- être capable de réaliser le sertissage selon les règles de l'art ;
- savoir couper des câbles et des fils ;
- savoir dégainer des conducteurs et câbles ;
- savoir dénuder des conducteurs ;
- savoir sertir des contacts à futs ;
- savoir sertir des contacts découpés et roulés ;
- savoir sertir des cosses et prolongateurs nus ;
- savoir sertir des cosses, embouts, prolongateurs et clips pré isolés ;
- savoir effectuer des reprises de blindage ;
- savoir contrôler un sertissage.

Contenu de la formation

Théorie :

- dégainage d'un conducteur et d'un câble ;
- dénudage d'un conducteur ;
- aspect normatif, outils et techniques de sertissage : cosses, prolongateurs, embouts et clips, nus et pré isolés, contacts à fût et décolletés / roulés, reprise de blindage.

Pratique :

- coupe, dégainage et dénudage câble et conducteur ;
- sertissage des cosses, prolongateurs, embouts et clips, nus et pré isolés ;
- sertissage des contacts à fût et découpés / roulés.

Risques électriques C0

Certaines interventions au voisinage d'une installation électrique sous tension ne peuvent être réalisées que par un agent formé aux risques électriques et habilité

1 jour

Agent devant accomplir en sécurité des tâches au voisinage des conducteurs nus ou des pièces sous tension des lignes de traction électrique

Objectifs spécifiques

- identifier les installations ferroviaires ;
- identifier les risques ferroviaires et électriques ;
- décrire le rôle des équipements individuels de protection et les utiliser ;
- veiller à sa propre sécurité et celle des autres.

Contenu de la formation

- lister les différentes parties de l'environnement ferroviaire ;
- citer les différents risques ferroviaires existant ;
- prendre les mesures de protection en cas de danger sur la voie ou la caténaire ;
- énumérer les EPI nécessaires ;
- déterminer l'attitude à avoir lors des déplacements le long ou à la traversée des voies ;
- déterminer l'attitude à avoir vis-à-vis des véhicules en stationnement ou en mouvement ;
- expliquer la conduite à tenir pour entrer et sortir d'un attelage ;
- expliquer la conduite à tenir pour monter ou descendre d'un véhicule ou d'un engin moteur ;
- mettre en pratique ces notions de sécurité du personnel en milieu ferroviaire.

Utilisation SAM5
pour lecture ATESS

1,5 jour

Personnel de la cellule ATESS

Connaître SAM5

Objectifs spécifiques

- être capable de comprendre le comportement du conducteur de train sur le RFN vis-à-vis de la signalisation rencontrée.

Contenu de la formation

- présentation de l'infrastructure ;
- RFF ;
- EPSF ;
- voie de service ;
- voie principale ;
- présentation des risques ferroviaires ;
- espacement des trains ;
- la signalisation ;
- les automatismes embarqués ;
- KVB, RSO, VA, DAAT ;
- étude de la rencontre d'un avertissement et de la VISA (exercice simulateur) ;
- description d'une journée de service d'un conducteur ;
- principe de numérotation des trains et de la fiche train ;
- présentation des différents codes et indices de composition ;
- détermination de la vitesse limite par un conducteur ;
- présentation des RT ;
- les différents mouvements (manœuvre, évolution et train).

Matières dangereuses

Variable de 2 à 5 jours

Tout le personnel concerné par le transport* des marchandises dangereuses

***transport, chargement, déchargement, manutention, expédition**

Objectifs spécifiques

- maîtriser la réglementation de transport de marchandises dangereuses ;
- connaître les risques et dangers présentés par les marchandises dangereuses ;
- maîtriser les procédures à suivre pour la manutention dans des conditions de sécurité et lors des situations d'urgence.

Contenu de la formation

- réglementations du TMD ;
- formation RID ;
- risques et prévention ;
- classes TMD ;
- sûreté ;
- marquage – étiquetage – agrément des colis ;
- les citernes ;
- placardage et signalisation ;
- consignes et équipement ;
- documents RID ;
- responsabilités ;
- VAMD.

Visiteur technique

9 jours

Personnel ayant des aptitudes ou des connaissances mécaniques liées aux travaux de maintenance

Être habilité à la fonction « reconnaissance à l'aptitude au transport des wagons »

Objectifs spécifiques

- être capable d'assurer la surveillance du matériel remorqué afin de déceler les avaries ou anomalies.

Contenu de la formation

- technologie générale du matériel ;
- méthodologie de la visite technique ;
- application du Contrat Uniforme d'Utilisation des wagons (CUU) ;
- exercices sur un site partenaire d'entretien de wagon.

Conduite des trains de travaux (TTx)

C1 engin moteur & C2 automoteur

Variable de 10 à 15 jours

Fonction machiniste

Satisfaire aux exigences du RFN-CG-SE 09 B-00-n°017

Objectifs spécifiques

- être capable de conduire un engin d'entreprise ferroviaire.

Contenu de la formation

Sécurité du personnel :
- généralités ;
- connaissance de l'environnement ferroviaire ;
- signalement de la présence sur un engin moteur ;
- pancarte gabarit réduit.

Engins moteurs d'entreprises :
- classification ;
- carnet de bord ;
- dispositifs de sécurité.

Frein :
- principe de fonctionnement du frein direct et du frein automatique ;
- essai des freins du train.

Règles générales de circulation :
- sécurité des circulations ;
- espacement des trains ;
- vocabulaire ;
- principes pour le pilotage.

Conduite des trains :
- modes de circulation ;
- formation du train ;
- usage du sifflet ;
- utilisation des sablières ;
- double traction – pousse.

Signaux :
- généralités sur la signalisation, les signaux d'arrêt, d'annonce d'arrêt, etc. ;
- les signaux portés par les trains.

Manœuvres :
- généralités sur les manœuvres ;
- la marche en manœuvre.

Incidents :
- généralités ;
- obstacles – danger sur la voie ;
- incidents concernant la circulation ;
- défaillance du pilote.

Conduite des TTx

sur secteur de chantier en ligne fermée

2 jours

Personnel de conduite des entreprises travaillant dans le domaine des travaux de l'infrastructure

Conducteurs habilités à la conduite des trains sur le RFN ou machinistes sur les engins de travaux d'infrastructure

Objectifs spécifiques

- être capable de conduire un train de travaux sur zone de chantier.

Contenu de la formation

- principes et définitions ;
- les documents nécessaires au conducteur ;
- règles spécifiques de composition, remorque, freinage, vitesse limite et équipement en personnel ;
- règles spécifiques de circulation ;
- règles d'immobilisation sur zone de chantier ;
- incident de frein ;
- secours.

Surveillance des passages à niveaux

Variable de 1 à 2 jours avec évaluation

Personnel des entreprises travaillant dans le domaine des travaux de l'infrastructure

Connaissance du risque ferroviaire – agent sécurité

Objectifs spécifiques

• être capable d'assurer la surveillance d'un passage à niveau : assurer le franchissement du passage à niveau par les circulations routières et ferroviaires.

Contenu de la formation

Généralités

Notion sur le fonctionnement d'un passage à niveau :

• types et séquences de fonctionnement normal d'un passage à niveau ;

• les équipements complémentaires destinés aux interventions sur les passages à niveaux ;

• incidents aux passages à niveaux ;

• rôle de tout agent constatant un incident ou accident à un passage à niveau à SAL.

Documents et agrès du passage à niveau :

• le carnet de passage à niveau ;

• le livret de service du passage à niveau ;

• les agrès du passage à niveau.

Risques liés aux passages à niveaux :

• risque ferroviaire (agent seul) ;

• risque routier ;

• EPI.

PN SAL en travaux :

• rappels des principes d'organisation des travaux ;

• agent d'activité : agent passage à niveau en travaux.

PN à SAL en travaux en mode secteur chantier d'une ligne fermée pour travaux en absence de voie contigüe circulée :

• annotation du carnet de passage à niveau partie « travaux » ;

• écoulement du trafic routier et ferroviaire.

Formation pratique terrain ;

Évaluation sur le terrain (15 minutes agents).

Guidage des déplacements des TTx

1 jour

Personnel travaillant en secteur-chantier d'une ligne fermée pour travaux

Personne répondant aux critères d'aptitude physique préconisés en annexe 2 du RFN CG SE 09 B n°015

Objectifs spécifiques

• connaître les règles de déplacements des TTx sur les différentes zones du secteur-chantier ;

• connaître les règles particulières de fractionnement et le raccordement des TTx ;

• connaître les signaux conventionnels à utiliser pour guider les déplacements ;

• connaître les moyens de communication à disposition.

Contenu de la formation

• utiliser les documents établis par le responsable de la gestion des déplacements des TTx ;

• organiser le déplacement d'un TTx, le diriger en exécutant les signaux conventionnels appropriés ;

• organiser et diriger une équipe pour faire exécuter les déplacements des TTx ;

• organiser et diriger le fractionnement et le raccordement des TTx ;

• maîtriser la technique gestuelle utilisée pour guider le conducteur (signaux conventionnels, moyens de communication…) :
  - lors des mouvements de refoulement ;
  - lors des déplacements dans les zones-travaux ;
  - lors des déplacements dans les zones de formation des TTx.

• utiliser les moyens mis à sa disposition lorsqu'il se trouve en tête du mouvement lors d'un refoulement :
  - avertisseur sonore à forte puissance ;
  - appareil mobile de commande du frein automatique.

Gestion des déplacements
des TTx

Variable de 5 à 10 jours

Personnel chargé de la gestion des déplacements des TTx, des engins-chantiers et des engins-routiers et des interventions sur les passages à niveaux

Personne répondant aux critères d'aptitude physique préconisés en annexe 1 du RFN CG SE 09 B n°015 et ayant une expérience dans le domaine S9

Objectifs spécifiques

- connaître le processus de déroulement des travaux sur la ligne fermée pour travaux ;
- connaître les règles particulières à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des déplacements des TTx, des engins-chantiers et des engins-routiers ;
- connaître les règles particulières à mettre en œuvre pour assurer la sécurité lors des interventions sur le passage à niveau ;
- connaître les sites sur lesquels il est amené à exercer ses missions ;
- connaître les moyens de communication à disposition.

Contenu de la formation

- utiliser les documents relatifs aux conditions de réalisation des travaux ;
- établir les documents nécessaires aux déplacements des TTx, des engins-chantiers et des engins-routiers ;
- s'assurer que les mesures de sécurité nécessaires à l'exécution des travaux sont prises ;
- coordonner les interventions des différents opérateurs placés sous ses ordres, de façon à obtenir l'assurance que les mesures relatives à la sécurité des travaux leur incombant sont mises en œuvre, notamment la mise en place du bornage et les mesures concernant les passages à niveaux ;
- gérer les déplacements des TTx, des engins-chantiers et des engins-routiers sur le secteur-chantier dans chacune de ses zones ;
- aviser la personne désignée en cas d'incident ou d'accident.

Agent de formation
des TTx

3 jours

Personnel travaillant en secteur-chantier d'une ligne fermée pour travaux

Personne répondant aux critères d'aptitude physique préconisés en annexe 2 du RFN CG SE 09 B n°015

Objectifs spécifiques

- connaître la signalisation des inscriptions et étiquettes apposées sur les véhicules concernant les caractéristiques des véhicules et la marchandise transportée ;
- connaître les prescriptions en matière de réalisation du transport de marchandises, y compris les prescriptions relatives aux matières dangereuses ;
- connaître les moyens de communication à disposition.

Contenu de la formation

- former un TTx en tenant compte des conditions de composition (masse, type de freinage, etc.) et des caractéristiques du parcours à effectuer ;
- appliquer les prescriptions relatives au freinage ;
- exécuter ou faire exécuter les essais de freins nécessaires ;
- organiser et diriger une équipe pour faire exécuter les essais de freins des TTx ;
- vérifier, par contrôle visuel général, l'absence d'anomalies sur les véhicules et les marchandises transportées ;
- atteler et dételer correctement les véhicules et contrôler la formation du TTx du point de vue des règles à appliquer pour la protection contre les accidents ;
- maîtriser la technique gestuelle appliquée aux opérations de formation (attelages, essais de freins, signaux conventionnels, etc.) ;
- positionner les dispositifs de commande des freins et des parties mobiles des véhicules ;
- utiliser un appareil mobile de commande du frein automatique (mise en place, essai, etc.) ;
- mettre en place sur le TTx la signalisation nécessaire et contrôler son bon fonctionnement ;
- vérifier que la formation du TTx est terminée et que rien ne s'oppose à son départ ;
- utiliser des installations techniques à sa disposition et réagir en cas de dysfonctionnement.

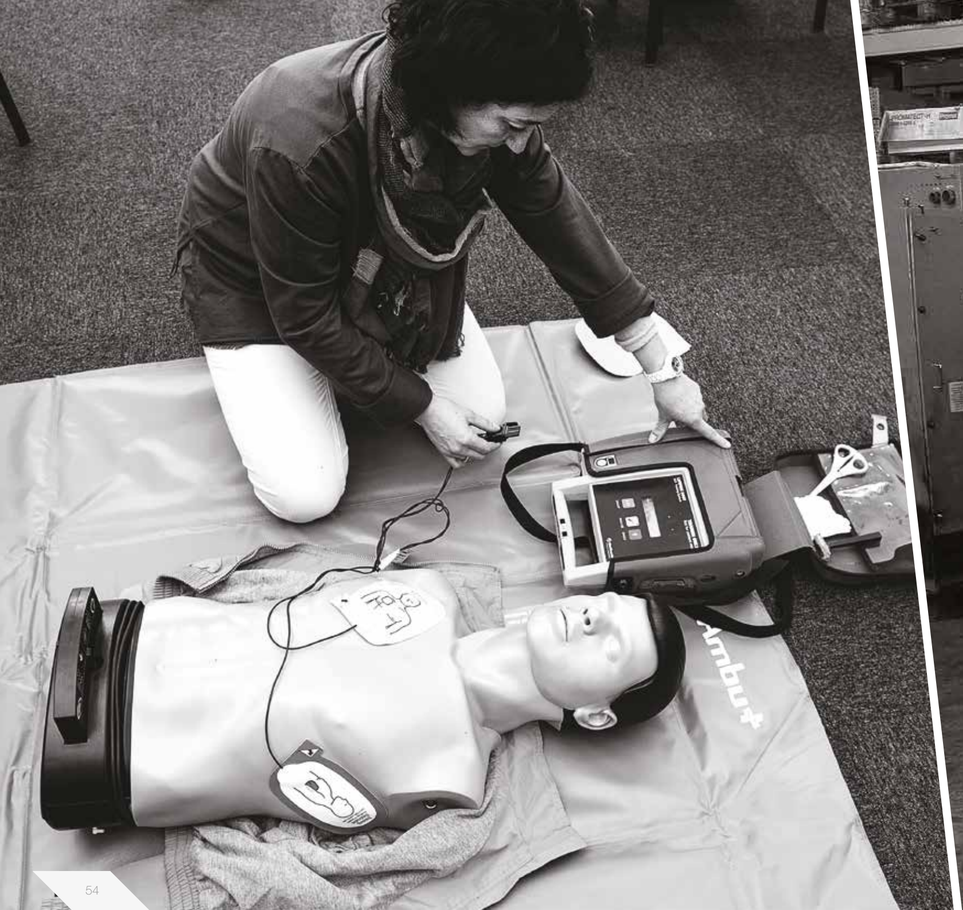

Les formations sécurité

Se repérer dans les formations en habilitation électrique **58**

B0 H0V Exécutant **60**

B0 H0V Chef de Chantier **61**

BE Manœuvre **62**

BC Chargé de consignation **63**

BS Chargé d'intervention élémentaire **64**

BR Chargé d'intervention **65**

Exécutant travaux hors tension B1 ou B1V **66**

Chargé de travaux hors tension B2 ou B2V **68**

Exécutant travaux hors tension H1 ou H1V **71**

Chargé de travaux hors tension H2 ou H2V **72**

HE Manœuvre HT **74**

HC Chargé de consignation HT **75**

Recyclage pour électricien **77**

Recyclage pour non électricien **77**

Les formations en habilitation électrique

Il existe plusieurs niveaux d'habilitation électrique en fonction des travaux à effectuer. Chaque niveau d'habilitation correspond à des exigences spécifiques.

Le CIFFCO vous accompagne dans l'analyse préalable des tâches et vous aide à la rédaction d'un cahier des charges de prescriptions électriques. Nous allions ensuite formation théorique et pratique afin de mettre les stagiaires en situation. En fin de formation, le stagiaire reçoit une attestation afin que son employeur lui délivre un titre d'habilitation.

Votre interlocuteur privilégié : Christian Coupin.
contact@ciffco.com - +33 3 21 00 44 90.

Les formations en habilitation électrique

Vous trouverez dans cette partie l'ensemble des formations électricité dispensées par le CIFFCO.

Elles sont réparties en 2 catégories : les formations pour non électricien et électricien.

Pour chacune de ces formations, le CIFFCO propose d'accompagner vos salariés sur la formation initiale ainsi que sur le recyclage de ces formations.

Le CIFFCO propose des formations en habilitation électrique en conformité avec la nouvelle norme NFC 18-510.

Il est possible d'associer plusieurs formations pour constituer des modules sur-mesure.

Certaines formations électricité sont disponibles en e-learning.

Habilitations	Domaine BT			Domaine HT	
	Travaux	Intervention		Travaux	
	Hors tension	Sous tension		Hors tension	Sous tension
Chargé de consignation	BC		BC	HC	
Chargé de travaux	B2	B2T		H2	H2T
Chargé d'intervention			BR		
Exécutant électricien	B1	B1T	BR	H1	H1T
Agent de nettoyage sous tension		BN			HN
Non-électricien habilité	B0			H0	

Symboles d'habilitation		
Lettres		Indices Numériques
Première lettre	Deuxième lettre (éventuelle)	
B : domaine basse tension	R : mesurages, raccordements, dépannages, essais	0 : travaux d'ordre non électrique (non électricien)
H : domaine haute tension	C : consignation	1 : travaux d'ordre électrique (exécutant électricien)
	T : travail sous tension	2 : chargé de travaux d'ordre électrique
	N : nettoyage sous tension	
	V : travail au voisinage	

FORMATIONS NON ÉLECTRICIENS

- Travaux en environnement électrique → B0 H0V Exécutant p. 60
- Organisation des travaux → B0 H0V Chef de chantier p. 61
- Manœuvre d'exploitation BT → BE Manœuvre p. 62
- Manœuvre d'exploitation HT → HE Manœuvre p. 74

FORMATIONS ÉLECTRICIENS

- Réalisation d'installations électriques BT → Exécutant travaux hors tension B1 ou B1V p. 66
- Supervision d'installations électriques BT → Chargé de travaux hors tension B2 ou B2V p. 68
- Consignation des installations électriques BT → BC Chargé de consignation p. 63
- Entretien et dépannage sur des installations électriques BT → BR Chargé d'intervention p. 65
- Réalisation d'installations électriques HT → Exécutant travaux hors tension H1 ou H1V p. 71
- Supervision d'installations électriques HT → Chargé de travaux hors tension H2 ou H2V p. 72
- Consignation des installations électriques HT → HC Chargé de consignation p. 75
- Intervention de remplacement et de raccordement BT → BS Chargé d'intervention élémentaire p. 64

Journée Formation Continue (pour toutes les formations non électriciens et électriciens)

Habilitation électrique

B0 H0V Exécutant

Théorie :
7 heures
Pratique :
0,5 heure

Techniciens non électriciens

Aucun

Objectifs spécifiques

Savoir nommer les acteurs concernés par les travaux ;

Savoir nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.) :

- savoir repérer la zone de travail qui lui a été définie ;
- savoir appliquer les prescriptions de cette habilitation ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Les acteurs concernés par les travaux ;

Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.) :

- les zones de travail ;
- les prescriptions de cette habilitation ;
- les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Habilitation électrique

B0 H0V Chef de chantier

Théorie :
7 heures
Pratique :
1 heure
par stagiaire

Techniciens non électriciens

Aucun

Objectifs spécifiques

Savoir nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux :

- savoir utiliser les documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction ;
- savoir identifier les acteurs concernés.

Savoir nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.) :

- savoir appliquer les prescriptions de cette habilitation ;
- savoir définir et mettre en place la zone de travail ;
- savoir faire appliquer les instructions de sécurité ;
- savoir assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Les documents et les acteurs concernés par les travaux :

- l'utilisation des documents correspondant à son niveau d'habilitation et à sa fonction ;
- les acteurs concernés.

Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation et interdits, zone de travail, etc.) :

- les prescriptions de cette habilitation ;
- définition et mise en place la zone de travail ;
- les instructions de sécurité ;
- la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique ;
- les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Habilitation électrique

BE Manœuvre

Théorie :
7 heures

Pratique :
1 heure
par stagiaire

Techniciens non électriciens, conducteurs du service exploitation conduite

Aucun

Objectifs spécifiques

Selon la norme NFC 18-510 : 2012-01 :

Être capable de reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement :

- savoir identifier les matériels électriques objet des manœuvres.

Savoir citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :

- savoir identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Savoir citer les limites de l'habilitation BE manœuvre (autorisation et interdits, etc.) :

- savoir réaliser des manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.

Savoir nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation :

- savoir identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires ;
- savoir respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;
- savoir rendre compte de son activité.

Savoir énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres :

- savoir respecter et faire respecter les instructions de sécurité ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement :

- les matériels électriques objet des manœuvres.

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :

- identification, vérification et utilisation des EPI appropriés.

Les limites de l'habilitation BE manœuvre (autorisation et interdits, etc.) :

- les manœuvres dans les domaines de tension BT et TBT.

Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation :

- identification du chargé d'exploitation électrique ou du chargé de consignation et échange des informations nécessaires ;
- respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;
- compte rendu d'activité.

Les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres :

- respect des instructions de sécurité ;
- analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique, une mise en situation :

- énumération des risques électriques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre ;
- réalisation d'une manœuvre d'exploitation ou de consignation ;
- respect des instructions et documents (fiche de manœuvre, etc.) ;
- compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique.

Habilitation électrique

BC Chargé de consignation

Théorie :
14 heures

Pratique :
2 heures
par stagiaire

Techniciens électriciens

Bonnes connaissances en électricité

Objectifs spécifiques

Savoir nommer les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Savoir nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux :

- savoir rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes) ;
- savoir identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- savoir identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.

Savoir décrire les opérations de consignation :

- savoir réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux d'exploitation :

- les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes) ;
- identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.

Les opérations de consignation :

- consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

Analyse préalable à la consignation ;

Lecture des schémas de distribution électrique ;

Enumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ ;

Réalisation d'une attestation de consignation selon :

- consignation en 1 étape BC ;
- consignation en deux étapes :
  - 1ère étape BC ;
  - 2ème étape B2 ou B2V.

Rédaction des documents nécessaires ;

Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique.

Habilitation électrique

BS Chargé d'intervention élémentaire

Théorie :
7 heures

Pratique :
2 heures
par stagiaire

Techniciens non électriciens

Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels les techniciens doivent intervenir

Objectifs spécifiques

Savoir citer les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).

Nommer les informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :

- savoir identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- savoir respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ;
- savoir rendre compte de son activité.

Savoir énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT :

- savoir reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.

Savoir citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :

- si nécessaire savoir identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Savoir décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit :

- savoir réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation) ;
- savoir effectuer la Vérification d'Absence de Tension (VAT) ;
- savoir réaliser une remise sous tension.

Savoir lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :

- savoir délimiter et signaler la zone d'intervention BT ;
- savoir respecter les règles et les instructions de sécurité.

Savoir lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) ;

Savoir énoncer la procédure de remplacement :

- savoir préparer organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire ;

Savoir énoncer la procédure de raccordement :

- savoir préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension ;
- savoir analyser les risques préalablement à chaque situation de travail ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.) ;

Les informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :

- le chargé d'exploitation électrique et les informations nécessaires ;
- respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ;
- compte rendu de son activité.

Les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT ;

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation ;

Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit :

- mise hors tension pour son propre compte (pré-Identification, séparation, condamnation) ;
- la Vérification d'Absence de Tension (VAT) ;
- remise sous tension.

Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :

- délimitation et signalisation de la zone d'intervention BT ;
- respect des règles et les instructions de sécurité.

Le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) ;

Procédure de remplacement :

- préparation, organisation et mise en œuvre des mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.

Procédure de raccordement :

- préparation, organisation et mise en œuvre des mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension ;
- identifier les risques préalablement à chaque situation de travail ;
- identifier les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- analyse préalable à l'intervention BT ;
- énumération des risques dans la zone d'intervention BT ;
- réalisation d'une intervention BT de remplacement (mise hors tension + VAT) ;
- réalisation d'une intervention BT de raccordement (mise hors tension + VAT) ;
- respect des limites du BS ;
- compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique ou de son employeur. (manœuvre, etc.) ;
- compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique.

Habilitation électrique

BR Chargé d'intervention

Théorie :
14 heures

Pratique :
2 heures
par stagiaire

Techniciens électriciens

Avoir de bonnes connaissances en électricité

Objectifs spécifiques

Savoir citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine ;

Savoir énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Savoir nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique :

- savoir identifier le chargé d"exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- savoir respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique ;
- savoir rendre compte de son activité.

Savoir énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT :

- savoir identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.

Savoir nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.) :

- savoir rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.

Savoir lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :

- savoir organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT ;
- savoir éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.) ;
- savoir respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.

Savoir décrire les opérations de consignation et les documents associés :

- savoir réaliser les opérations de consignation ;
- savoir identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ;
- savoir effectuer une opération de dépannage ;
- savoir effectuer une opération de mesurage et d'essai ;
- savoir réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine ;

Les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique :

- le chargé d'exploitation électrique et l'échange d'informations nécessaires.

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux interventions BT ;

Les documents applicables dans le cadre des interventions BT ;

Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT :

- organisation, délimitation et signalisation de la zone des interventions BT ;
- les risques dans la zone de voisinage renforcée BT - zone 4 - (nappe isolante, etc.) ;
- les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.

Les opérations de consignation et les documents associés :

- les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ;
- les opérations de dépannage ;
- les opérations de mesurage et d'essai ;
- les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension ;
- analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- analyse préalable à la consignation ;
- énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ ;
- identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle ;
- réalisation d'une pose de nappe ;
- réalisation d'une intervention BT générale.

Habilitation électrique

Exécutant travaux hors tension B1 ou B1V

Théorie :
14 heures
Pratique :
2 heures
par stagiaire

Techniciens électriciens

Bonnes connaissances en électricité

Objectifs spécifiques

Savoir citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;

Savoir préciser le rôle du chargé de travaux :

- savoir respecter les instructions données par le chargé de travaux ;
- savoir rendre compte de son activité.

Savoir identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Savoir énoncer les prescriptions d'exécution des travaux :

- savoir éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.) pour les B1V ;
- savoir respecter la zone de travail.

Savoir énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Savoir nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) ;

Savoir énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- savoir identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés ;
- savoir identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Savoir lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- savoir respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité ;
- savoir effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- savoir effectuer la deuxième étape de consignation ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;

Le rôle du chargé de travaux :

- les instructions données par le chargé de travaux,
- le compte rendu de son activité ;

Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Les prescriptions d'exécution des travaux :

- risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.) pour les B1V,
- respect de la zone de travail ;

Les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) ;

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- le matériel et l'outillage appropriés ;
- les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- les règles et les instructions de sécurité ;
- travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- analyse de risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre ;
- comportement adapté en fonction des risques ;
- respect des consignes de sécurité pour exécuter les travaux ;
- pose d'un équipement de protection collective pour les habilités lettre V (nappe isolante, écran, etc.) ;
- compte rendu auprès du chargé de travaux.

Habilitation électrique

Chargé de travaux hors tension B2 ou B2V

Théorie : 14 heures

Pratique : 2 heures par stagiaire

Techniciens électriciens

Avoir de bonnes connaissances en électricité

Objectifs spécifiques

Savoir citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;

Savoir préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique :

- savoir identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- savoir respecter les instructions données par le chargé de consignation et le chargé d'exploitation électrique ;
- savoir rendre compte de son activité.

Savoir identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Savoir énoncer les prescriptions d'exécution des travaux :

- savoir organiser, délimiter et signaler la zone de travail ;
- savoir éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.) pour les B1V ;
- savoir respecter la zone de travail.

Savoir énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Savoir nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) :

- savoir rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux ;
- savoir vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.

Savoir énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux :

- savoir identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés ;
- savoir identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Savoir lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- savoir respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité ;
- savoir effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- savoir effectuer la deuxième étape de consignation ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique ;

Le rôle du chargé de consignation, du chargé d'exploitation électrique et des exécutants :

- le chargé d'exploitation électrique et les informations nécessaires ;
- les instructions du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique ;
- compte rendu de son activité.

Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Les prescriptions d'exécution des travaux :

- organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail ;
- risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée BT - zone 4 - (mise en place de nappe isolante, etc.) pour les B1V ;
- respect de la zone de travail.

Les fonctions des matériels électriques BT et TBT ;

Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) ;

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- le matériel et l'outillage appropriés ;
- les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.).

Les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- les règles et les instructions de sécurité ;
- travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- effectuer la deuxième étape de consignation ;
- analyse de risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre ;
- balisage de la zone de travail ;
- surveillance d'une zone de travail ;
- comportement adapté en fonction des risques ;
- pose d'équipement de protection collective par les habilités lettre V (nappe isolante, écran, etc.) ;
- réalisation d'une deuxième étape de consignation ;
- compte rendu auprès du chargé de consignation ou chargé d'exploitation électrique ;
- rédaction des documents nécessaires.

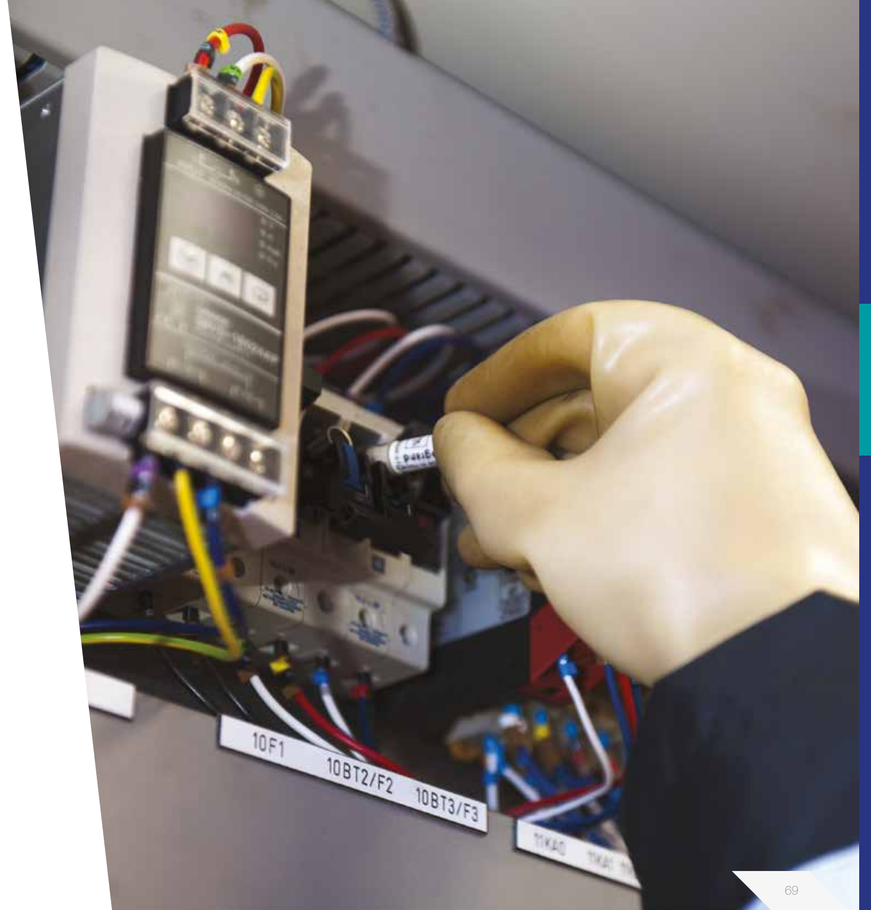

Habilitation électrique

Exécutant travaux hors tension H1 ou H1V

Théorie :
14 heures

Pratique :
2 heures
par stagiaire

Techniciens électriciens

Bonnes connaissances en électricité

Objectifs spécifiques

Savoir citer les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;

Savoir préciser le rôle du chargé de travaux :

- savoir respecter les instructions données par le chargé de travaux ;
- savoir rendre compte de son activité.

Savoir identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Savoir énoncer les prescriptions d'exécution des travaux :

- savoir éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée – zone 2 - pour les H1V ;
- savoir respecter la zone de travail.

Savoir lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- savoir respecter les règles et les instructions de sécurité.

Savoir énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- savoir identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés ;
- savoir identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ;
- savoir effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;

Le rôle du chargé de travaux :

- respect des instructions données par le chargé de travaux ;
- compte rendu de son activité.

Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Les prescriptions d'exécution des travaux :

- risque de présence de tension en zone de voisinage renforcée – zone 2 - pour les H1V ;
- la zone de travail.

Les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- les règles et les instructions de sécurité.

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- le matériel et l'outillage appropriés ;
- les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ;
- travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre ;
- comportement adapté en fonction des risques ;
- respect des consignes de sécurité pour exécuter les travaux ;
- pose d'un équipement de protection collective pour les habilités lettre V (nappe isolante, écran, etc.) ;
- compte rendu auprès du chargé de travaux.

Habilitation électrique

Chargé de travaux hors tension H2 ou H2V

Théorie :
14 heures

Pratique :
2 heures
par stagiaire
+ spécificités

Techniciens électriciens

Savoir reconnaître les matériels électriques du domaine de tension concerné. Avoir de bonnes connaissances en électricité

Objectifs spécifiques

Savoir citer les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;

Savoir préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique :

- savoir identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- savoir respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;
- savoir rendre compte de son activité.

Savoir identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Savoir énoncer les prescriptions d'exécution des travaux :

- savoir organiser, délimiter et signaler la zone de travail (pour les H2, H2V) ;
- savoir éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée – zone 2 - H2V ;
- savoir respecter la zone de travail.

Savoir nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instructions de sécurité, etc.) :

- savoir rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux ;
- savoir vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation.

Savoir lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- savoir respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.

Savoir énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- savoir identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés ;
- savoir identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ;
- savoir effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- savoir réaliser une deuxième étape de consignation ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;

Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique :

- identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;
- rendre compte de son activité.

Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Les prescriptions d'exécution des travaux :

- organisation, délimitation et signalisation la zone de travail (pour les H2, H2V) ;
- risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée – zone 2 - H2V ;
- respect de la zone de travail.

Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) :

- les documents applicables dans le cadre des travaux ;
- l'attestation de première étape de consignation.

Les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- respect des règles et des instructions de sécurité.

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- le matériel et l'outillage appropriés ;
- les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ;
- travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- deuxième étape de consignation ;
- les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre ;
- balisage de la zone de travail ;
- surveillance d'une zone de travail ;
- comportement adapté en fonction des risques ;
- pose d'équipement de protection collective par les habilités lettre V (nappe isolante, écran, etc.) ;
- réalisation d'une deuxième étape de consignation ;
- compte rendu auprès du chargé de consignation ou chargé d'exploitation électrique ;
- rédaction des documents nécessaires.

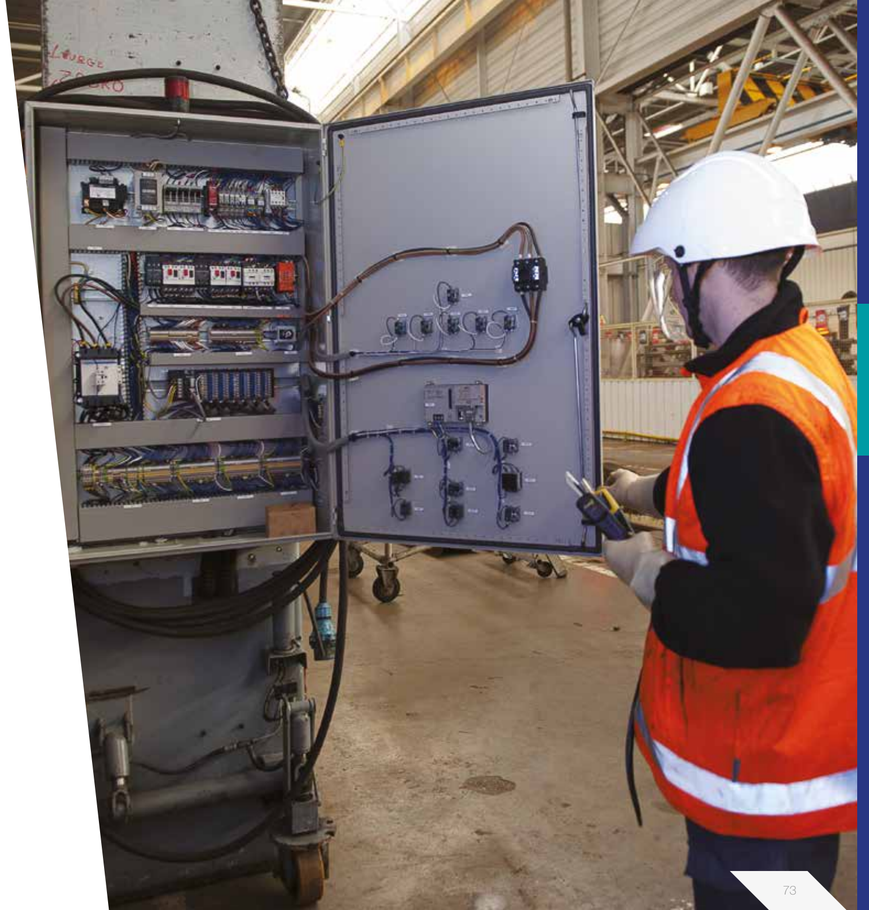

Habilitation électrique

HE Manœuvre HTA

les formations HE mesurage, vérification, essai sont également disponibles sur demande

Théorie : 14 heures

Pratique : 2 heures par stagiaire + spécificités

Techniciens non électriciens, conducteurs du service exploitation conduite

Objectifs spécifiques

Selon la norme NFC 18-510 : 2012-01 :

Savoir citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :

- savoir identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés ;

Savoir citer les limites de l'habilitation HE manœuvre (autorisation et interdits, etc.) :

- savoir réaliser des manœuvres dans le domaine de tension concerné.

Savoir énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres :

- savoir respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.

Savoir nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation :

- savoir identifier le chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation et échanger les informations nécessaires ;
- savoir respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation ;
- savoir rendre compte de son activité ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation :

- identification, vérification et utilisation des EPI appropriés.

Les limites de l'habilitation HE manœuvre (autorisation et interdits, etc.) :

- les manœuvres dans le domaine de tension concerné.

Les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres :

- les règles et les instructions de sécurité.

Les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation :

- identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et les informations nécessaires ;
- respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation ;
- rendre compte de son activité ;
- identifier les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- reconnaître et repérer un environnement ou un local à risque ;
- se déplacer et évoluer dans cet environnement ;
- adapter son comportement : EPI et protections adaptées ;
- manœuvre d'exploitation ou de consignation ;
- utilisation des documents inhérents à ces opérations ;
- compte rendu au chargé d'exploitation. Instruction de sécurité.

Habilitation électrique

HC Chargé de consignation HTA

Théorie : 14 heures

Pratique : 7 heures par stagiaire + spécificités

Techniciens électriciens

Savoir reconnaître les matériels électriques du domaine de tension concerné

Avoir de bonnes connaissances en électricité

Objectifs spécifiques

Savoir nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux :

- savoir rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche de manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation) ;
- savoir identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- savoir identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.

Savoir décrire les opérations de consignation et les documents associés :

- savoir réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes dans le domaine de tension HTA.

Savoir décrire un régime de réquisition (si nécessaire) :

- savoir renseigner un avis de réquisition (si nécessaire) ;
- savoir analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Contenu de la formation

Théorie :

Les différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;

Le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique :

- identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires ;
- respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation ;
- rendre compte de son activité.

Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.) ;

Les prescriptions d'exécution des travaux :

- organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail (pour les H2, H2V) ;
- risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcée – zone 2 - H2V ;
- respect de la zone de travail.

Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.) :

- les documents applicables dans le cadre des travaux ;
- l'attestation de première étape de consignation.

Les mesures de prévention à observer lors d'un travail :

- respect des règles et les instructions de sécurité.

Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux :

- le matériel et l'outillage appropriés ;
- les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ;
- travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension ;
- deuxième étape de consignation ;
- les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre ;
- balisage de la zone de travail ;
- surveillance d'une zone de travail ;
- comportement adapté en fonction des risques ;
- pose d'équipement de protection collective par les habilités lettre V (nappe isolante, écran, etc.) ;
- réalisation d'une deuxième étape de consignation ;
- compte rendu auprès du chargé de consignation ou du chargé d'exploitation électrique ;
- rédaction des documents nécessaires.

Habilitation électrique

recyclage pour électricien

Théorie :
7 heures

Pratique :
variable suivant l'habilitation demandée

Techniciens électriciens

Avoir déjà suivi le module TC2

Objectifs spécifiques

- être capable d'identifier les risques électriques spécifiques et connaître les moyens de s'en prémunir ;
- être capable d'exercer les rôles liés aux titres d'habilitation demandés.

Contenu de la formation

Théorie :

- énumérer préalablement les risques inhérents à toute intervention ou travail ;
- protéger et surveiller une zone de travail, et avoir un comportement adapté en fonction des risques ;
- rendre compte et rédiger les documents nécessaires ;
- analyser préalablement à une consignation ;
- réaliser une consignation en une étape ;
- réaliser une intervention BT générale.

Pratique :

- 2 mises en situation du domaine basse tension défini ;
- 1 consignation du domaine basse tension défini ;
- 3 mises en situation de chargé d'intervention du domaine basse tension défini ;
- 2 mises en situation du domaine haute tension défini.

Habilitation électrique

recyclage pour non électricien

Théorie :
7 heures

Pratique :
variable suivant l'habilitation demandée

Techniciens non électriciens

Avoir déjà suivi le module TC1

Objectifs spécifiques

- être capable de nommer les limites de l'habilitation ;
- être capable de citer les équipements de protection collective ;
- être capable d'énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux ;
- décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Contenu de la formation

- les limites de l'habilitation (chiffre 0) ;
- autorisations et interdits, champs restrictifs de travail zone de travail ;
- les équipements de protection et signalisations (barrière, écran, banderole, etc...) ;
- le matériel et outillage appropriés (identifier, vérifier, utiliser) ;
- procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique ;
- analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

SST formation initiale **80**

SST recyclage **81**

Lutte Incendie **81**

Les formations Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) et lutte incendie

Le CIFFCO est habilité par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) pour délivrer et animer les formations de SST (formation initiale et maintien des compétences).

Nous travaillons également de concert avec des professionnels de la lutte incendie, et sommes équipés d'un générateur de flammes permettant de simuler les différents types de feu (liquide, à fort rayonnement) et ce, dans le respect de l'environnement.

Votre interlocuteur privilégié : Christian Coupin.
contact@ciffco.com - + 33 3 21 00 44 90.

SST
formation initiale

14 heures

Tout public

Être volontaire

Objectifs spécifiques

- être capable d'appliquer la conduite à tenir face à une situation d'accident (analyser, protéger, de protéger à prévenir, examiner, alerter ou faire alerter, de faire alerter à informer, secourir) ;
- être capable de mettre en sécurité et de réaliser les premiers gestes de secours sur la victime dans l'attente des secours professionnels (pompiers, samu, etc.) ;
- promouvoir la prévention des risques professionnels.

Contenu de la formation

- les accidents du travail, intérêt de la prévention ;
- rôle du sauveteur secouriste du travail ;
- notions de source de risque, repérer les dangers dans une situation de travail ;
- informer la personne en charge de la prévention dans l'entreprise des situations dangereuses repérées, et les supprimer selon les possibilités et les moyens (champ de compétence, autonomie, organisation…) ;
- repérer des personnes exposées aux risques, les grandes familles de risques ;
- identifier qui alerter et dans quel ordre ;
- définir les éléments du message d'alerte ;
- protéger ;
- alerter ;
- secourir après examen :
  - saignement abondant,
  - étouffement,
  - malaise (inconscient mais respire),
  - malaise (inconscient et ne respire pas),
  - brûlures (thermique, chimique, électrique, par ingestion, par inhalation),
  - traumatisme
  - plaies (simple, grave)
  - dégagement d'urgence ;
- alerte à la population ;
- évaluation sur cas concrets.

SST
recyclage

7 heures

Personnel volontaire

Ce maintien et actualisation des compétences doit être fait dans les 24 mois après la formation ou le dernier maintien et actualisation des compétences SST

Objectifs spécifiques

- être capable d'appliquer la conduite à tenir face à une situation d'accident (analyser, protéger, de protéger à prévenir, examiner, alerter ou faire alerter, de faire alerter à informer, secourir) ;
- remise à niveau des objectifs de la formation initiale SST ;
- favoriser l'intervention des sauveteurs SST en réactualisant leurs connaissances.

Contenu de la formation

- analyse des retours d'expérience des stagiaires ;
- rappel des grandes actions de la conduite à tenir face à une situation d'accident ;
- intérêt de repérer les risques dans une situation de travail afin de mettre en œuvre la suppression du danger et d'en informer la personne en charge de la prévention ;
- cas concrets à travers les thèmes : protéger, examiner, faire alerter, secourir ;
- risques spécifiques ;
- évaluation.

Lutte incendie

3 heures 30

Personnel volontaire

Objectifs spécifiques

Théorie :

- être capable de citer les principales causes d'incendie, les conditions nécessaires au feu, les moyens adaptés pour lutter contre l'incendie ;
- connaître la conduite à tenir en cas d'incendie.

Pratique :

- être capable d'attaquer un feu en utilisant correctement les moyens appropriés.

Contenu de la formation

- rôle et responsabilité des équipiers de 1ère intervention ;
- les principales causes d'incendies ;
- l'incendie (triangle du feu) ;
- les combustibles ;
- la propagation de l'incendie ;
- les agents extincteurs ;
- les moyens de lutte contre l'incendie.

Se repérer dans les formations conduite d'engins **84**

Conduite de ponts roulants **86**

Conduite des engins de chantier catégorie 9 **87**

Conduite des chariots élévateurs catégorie 3 (formation initiale) **88**

Conduite des chariots élévateurs catégorie 3 (recyclage) **89**

Conduite PEMP catégories 1 ou 3 (formation initiale) **90**

Conduite PEMP catégories 1 ou 3 (recyclage) **91**

Conduite des grues auxiliaires **92**

Les formations conduite d'engins de manutention

Le CIFFCO réalise les formations à la conduite d'engins de manutention. À l'issue des formations et après avoir satisfait au contrôle de compétences théoriques et pratiques, le stagiaire reçoit un avis favorable afin que son employeur puisse lui délivrer une autorisation de conduite.

Votre interlocuteur privilégié : Christian Coupin.
contact@ciffco.com - + 33 3 21 00 44 90.

Les formations conduite d'engins

Vous trouverez dans cette partie l'ensemble des formations conduite d'engins dispensées par le CIFFCO. Elles sont réparties en différentes catégories suivant le type d'engin concerné.

Pour certaines de ces formations, le CIFFCO propose d'accompagner vos salariés sur la formation initiale ainsi que sur la formation continue.

Il est possible d'associer plusieurs formations pour constituer des modules sur-mesure.

PONTS ROULANTS

- Pont roulant — p. 86

ENGINS DE CHANTIER

- Catégorie 9 — p. 87

CHARIOTS ÉLÉVATEURS

- Catégorie 3 : Capacité < 6 000 kg — p. 88
- Catégorie 4 : Capacité > 6 000 kg — p. 88
- Catégorie 5 : Mât rétractable — p. 88

PEMP

- Type 1A : Travail à poste fixe Elévation verticale — p. 90
- Type 1B : Travail à poste fixe Elévation multi-directionnelle — p. 90
- Type 3A : Châssis automoteur Elévation verticale — p. 90
- Type 3B : Châssis automoteur Elévation multi-directionnelle — p. 90

GRUES AUXILIAIRES

- Grue auxiliaire — p. 92

Journée Formation Continue (pour les formations chariots élévateurs et PEMP)

Conduite de ponts roulants

21 heures

Techniciens de maintenance

Aptitude médicale

recyclage mis en place sur demande

Objectifs spécifiques

• être capable d'assurer en sécurité toutes les opérations courantes nécessitant l'utilisation d'un pont roulant à radiocommande ou boîte à boutons.

Contenu de la formation

Réglementation / Normalisation / Textes légaux :

• le cadre réglementaire, les obligations constructeurs, les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) les responsabilités du conducteur pont.

Classification / Technologie :

• connaître les différents types de ponts (boîte à boutons, radiocommande, cabine) ;

• technologie des différents organes du pont roulant ;

• fonctionnement des principaux organes et équipements du pont pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité ;

• les différents mouvements et systèmes de freinage ;

• les dispositifs de sécurité (limiteur de charge, inclinaison, anti-collision, etc.).

Sécurité :

• les principaux risques et facteurs d'accidents ;

• les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de l'utilisation du pont ;

• les différents moyens de protection ;

• les différents paramètres (parcours, obstacle, charge, balan, vitesse…) et leurs influences sur la distance d'arrêt du pont.

Les règles de déplacement propre au bâtiment :

• les organes de sécurité, vérifications et entretien courant à effectuer ;

• les accessoires de levage et leur utilisation (palonniers, élingues…) ;

• consignations du pont.

Gestes de commandements :

• les gestes pratiqués par les élingueurs pour communiquer avec le pontier (prise de commandement, montée, descente, déplacement, arrêt…).

Élingues et leur utilisation :

• les types d'élingues (caractéristiques techniques, coefficient de sécurité, angles d'inclinaison, protection, stockage, obligations réglementaires, etc.).

Pratique :

• présentation des différents ponts ;

• adéquation du pont par rapport au travail à effectuer, prise en main, élingue, utilisation, exercices, déplacements et spécificités des charges.

Conduite des engins de chantier catégorie 9

recyclage mis en place sur demande

10 heures 30 + 3 heures 30 de test

Personnel utilisateur de ces engins

Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale à la conduite des engins de chantier

Objectifs spécifiques

• réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules, les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges ;

• assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé ;

• rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de sa fonction.

Contenu de la formation

Technologie :

• identifier les différentes catégories d'engins et leurs caractéristiques ;

• identifier les principaux organes d'un engin et leur fonction, les circuits hydrauliques, l'ensemble élévateur, le mode de transmission ;

• savoir lire la plaque de charge ;

• savoir évaluer la distance de freinage ;

• identifier les différents types de charges utilisables.

Prévention :

• identifier les dispositifs de sécurité et les produits dangereux ;

• interpréter les pictogrammes de manutention et de circulation ;

• identifier les facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un engin de chantier ;

• repérer sur un trajet les risques de déstabilisation.

Réglementation :

• les différents organismes de prévention, notion de responsabilité pénale.

Pratique :

• opérations de prise de poste et de fin de poste ;

• circuler à vide et en charge ;

• prendre et déposer une charge au sol ;

• assurer le chargement et déchargement d'un véhicule, d'un camion ;

• utiliser les différents agrés ;

• manutention de charges longues et décentrées ;

• charger et décharger un engin d'un porte engin ;

• effectuer la maintenance de premier niveau.

Conduite des chariots élévateurs catégorie 3

formation initiale

les formations catégories 4 et 5 sont également disponibles

21 heures (test inclus)

Personnel utilisateur de chariots catégorie 3

Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale à la conduite des chariots élévateurs

Objectifs spécifiques

- réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules, les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charges ;
- assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé ;
- rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de sa fonction.

Contenu de la formation

Technologie :

- identifier les différentes catégories de chariots et leurs caractéristiques ;
- identifier les principaux organes d'un chariot et leur fonction, les circuits hydrauliques, l'ensemble élévateur, le mode de transmission ;
- les conditions initiales d'utilisation ;
- savoir lire la plaque de charge ;
- savoir évaluer la distance de freinage ;
- identifier les différents types de palettes utilisables.

Prévention :

- identifier les dispositifs de sécurité, les produits dangereux ;
- interpréter les pictogrammes de manutention et de circulation ;
- identifier les facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot ;
- repérer sur un trajet les risques de déstabilisation.

Réglementation :

- les différents organismes de prévention, notion de responsabilité pénale.

Pratique :

- opérations de prise de poste et de fin de poste ;
- circuler à vide et en charge ;
- prendre et déposer une charge au sol ;
- effectuer un gerbage et un dégerbage en pile ;
- effectuer la mise en stock à tous niveaux d'un palettier ;
- assurer le chargement et déchargement d'un véhicule, d'un camion ;
- manutention de charges longues et décentrées ;
- charger et décharger un chariot d'un porte engin ;
- effectuer la maintenance de premier niveau.

Conduite des chariots élévateurs catégorie 3

recyclage

les recyclages catégories 4 et 5 sont également disponibles

7 heures (test inclus)

Techniciens de maintenance

Aptitude médicale + formation CACES ou autorisation de conduite chariot catégorie 3 datant de moins de 5 ans

Objectifs spécifiques

- manipuler un chariot élévateur en tout sécurité ;
- assurer la maintenance 1er niveau.

Contenu de la formation

- connaître les différents organes, leurs technologies et leurs fonctions ;
- connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité ;
- interpréter les pictogrammes ;
- identifier les principaux facteurs d'accidents ;
- identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé ;
- interpréter la plaque de charge ;
- connaître les règles de circulation propre à l'entreprise ;
- identifier les différents paramètres de transport ;
- identifier les produits dangereux ;
- connaître les vérifications et opérations de maintenance ;
- circuler avec un chariot en toute sécurité en charge.

Conduite Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) catégories 1 ou 3

formation initiale

en cas de besoins cumulés catégories 1 et 3 : 21 heures de formation

14 heures (test inclus)

Techniciens de maintenance

Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale au travail en hauteur

Objectifs spécifiques

- réaliser les opérations de déplacement et de positionnement de la plateforme de travail, en respectant les instructions d'utilisation ;
- assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé ;
- rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de sa fonction.

Contenu de la formation

Technologie :

- identifier les différentes catégories de plates-formes et leurs caractéristiques ;
- identifier les principaux organes d'une PEMP, leur fonction, les circuits hydrauliques, l'ensemble élévateur, le mode de transmission ;
- savoir lire la plaque de charge.

Prévention :

- connaître les règles de stabilité et de mise en œuvre ;
- connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement ;
- savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, de la hauteur et de la nature du travail ;
- connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

Réglementation :

- connaître les obligations du constructeur, de l'employeur et la responsabilité du conducteur.

Pratique :

- opérations de prise de poste et de fin de poste ;
- positionner le porteur ;
- positionner puis déplacer la plate-forme le long d'une surface verticale ;
- positionner la plate-forme sous une surface plane ;
- positionner la plate-forme dans un espace limité ;
- savoir guider le conducteur du porteur ;
- savoir réagir à un signal d'alerte ;
- effectuer les manœuvres de secours ;
- effectuer la maintenance de premier niveau.

Conduite Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) catégories 1 ou 3

recyclage

7 heures (test inclus) par catégorie d'engin

Personnel utilisateur de plateforme élévatrice mobile de personnes

Aptitude médicale + formation CACES ou autorisation de conduite PEMP catégorie 1 ou 3 datant de 5 ans

Objectifs spécifiques

- manipuler une Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes (PEMP) en toute sécurité ;
- assurer la maintenance 1er niveau.

Contenu de la formation

- connaissance du matériel : fonctionnement, utilisation, contrôle ;
- sécurité : environnement, poste de travail, circulation, sécurité électrique, sécurité mécanique, fluides et énergie ;
- capacité de levage ;
- aspects réglementaires ;
- évolutions verticales ;
- organisation ;
- procédures de descente d'urgence ;
- exercices pratiques.

Conduite des grues auxiliaires

7 heures

Personnel utilisateur de grue auxiliaire

Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale

Objectifs spécifiques

- effectuer le contrôle journalier ;
- manutentionner des charges en sécurité ;
- assurer la maintenance de premier niveau ;
- signaler les anomalies.

Contenu de la formation

Réglementation :

- identifier les différentes instances et organismes de prévention ;
- expliciter les conditions pour pouvoir utiliser une grue auxiliaire ;
- citer les rôles et responsabilités des intervenants.

Technologie :

- identifier les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisations courantes ;
- citer les différents organes de service et dispositifs de sécurité, leur technologie et leur fonction.

Sécurité :

- identifier les principaux risques lors de l'utilisation et liés à l'environnement ;
- connaitre les règles de conduite, de circulation et de signalisation sur le site ;
- savoir lire et utiliser les informations présentes sur la grue auxiliaire ;
- connaitre les distances de sécurité avec les conducteurs électriques et les circulations ferroviaires ;
- connaitre les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

Gestes et postures **96**

Évaluation langues **97**

Autres formations

Le CIFFCO construit chaque année des sessions de formations spécifiques : nous sommes à même de vous accompagner sur l'ensemble de vos demandes ou besoins de formation.

Votre interlocuteur privilégié : Christian Coupin.
contact@ciffco.com - + 33 3 21 00 44 90.

For more information : Nigel Wright.
contact@ciffco.com - +44 13 0328 3040.

Gestes et postures

7 heures

Tout public amené à exécuter des opérations de manutentions manuelles fréquentes

Objectifs spécifiques

Théorie :

- être capable d'identifier dans leur activité les problèmes susceptibles de nuire à leur intégrité physique ou d'entraîner des efforts excessifs ;
- être capable d'adopter les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation ;
- savoir porter un regard critique sur leur poste de travail et leur environnement du point de vue de l'application des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter au poste ;
- savoir faire remonter les informations lorsque les modifications envisageables sur leur poste de travail ne sont pas de leur ressort.

Pratique :

- être capable d'adopter les gestes et postures qui permettent d'éviter, diminuer voire supprimer les risques d'accidents physiques et/ou lombaires.

Contenu de la formation

- importance du risque : les accidents du travail, les maladies professionnelles. analyse du risque : notions d'anatomie, de physiologie et de pathologie. prévention du risque : prévention des accidents de transport manuel et de manipulation ;
- principes de sécurité physique et d'économie d'effort ;
- principes d'aménagement dimensionnel des postes de travail ;
- préparation au poste de travail - gestuel ;
- exercices pratiques : exemples d'application des principes de manutention manuelle ;
- exemples d'application dans la vie quotidienne ;
- exercices d'activités physiques.

Évaluation langues (test Bulats)

Variable de 1,5 à 2 heures

Tout public

Objectifs spécifiques

- être capable de connaitre son niveau de connaissance en langue sur les échelles CEF/ ALTE.

Contenu de la formation

Test informatisé réalisable pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol et le français.
Le positionnement se fait à partir d'exercices basés sur :

- la compréhension orale,
- la compréhension écrite,
- le vocabulaire,
- la grammaire.

Les conditions générales de vente relatives aux prestations de formation et/ou autres services

Pour vous inscrire à une formation : **www.ciffco.com**

ou par mail à **contact@ciffco.com**
ou directement par téléphone au **+33 3 21 00 61 84.**

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par voie postale ou par e-mail :
- Confirmation personnalisée
- Date, heures, planning et lieu de formation
- Modalités pratiques et plan d'accès

En fin de formation, une attestation vous sera délivrée.

1 - Définitions
Le Contrat est l'ensemble de l'accord conclu entre CIFFCO et le Client, matérialisé par la Convention de formation et par les présentes conditions générales forment un tout indissociable.

En cas de conflit entre les stipulations de la Convention de formation et les conditions générales, les stipulations de la Convention de formation prévaudront.

Le Contrat est conclu entre la Société Centre International de formation ferroviaire de la Côte d'Opale ci-après dénommée CIFFCO, et la personne physique ou morale dont le nom et l'adresse figurent sur la Convention de formation ci-après dénommée le Client.

Le Contrat a pour objet la réalisation de prestations de formation et autres services définis dans la Convention de formation, et selon les modalités stipulées dans celle-ci.

Le Contrat, ainsi que tout avenant, est obligatoirement écrit.

Ni CIFFCO, ni le Client ne pourront se prévaloir d'une stipulation orale, et seules les présentes conditions générales expressément acceptées par CIFFCO et le Client feront la loi des parties.

Toutefois, CIFFCO se réserve le droit de régulariser une prestation faite sans Convention de formation écrite préalable, en adressant au Client une confirmation de commande écrite qui fera alors la loi des parties, rétroactivement à la date de réalisation de la prestation.

2 – Modalités d'inscription
La validité de toute proposition de formation est indiquée sur la proposition commerciale envoyée au Client. Au-delà de cette date, la proposition commerciale est considérée comme caduque.

La mise à disposition par CIFFCO d'une formation n'est définitive qu'à la signature de la Convention de formation. Un exemplaire sera remis au client après avoir défini les modalités de la prestation avec ledit Client.

Toute inscription sera réputée définitive dans les 10 jours de la réception de ladite Convention.

3 - Transfert du contrat
Le Contrat est incessible. En conséquence le Client s'interdit de transférer les droits et obligations nés des présentes à quelque tiers que ce soit, sans l'accord préalable écrit de CIFFCO.

4 – Niveau requis et adéquation
CIFFCO définit le niveau requis pour suivre chacune des formations qu'il propose. Il appartient au Client d'évaluer ses besoins en formation et de vérifier si le niveau de son personnel amené à suivre l'une des formations que propose CIFFCO correspond au niveau requis pour celle-ci.

Par conséquent, CIFFCO ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inadéquation des formations qu'il propose aux besoins du Client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

5 – Modalités de réglement et prix
A l'issue de la prestation de formation, une facture sera envoyée au Client. La facture est payable à réception.

Tout retard, conformément aux dispositions réglementaires fera l'objet de pénalités déterminées par l'application d'une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues.

6 – Modalités d'annulation
Toute annulation d'inscription de la part du Client doit être notifiée par écrit à CIFFCO. Le Client a la possibilité de remplacer à tout moment, même avant le début de la formation, un participant empêché, par une autre personne satisfaisant aux mêmes pré-requis.

En cas d'annulation ou de report de stage de la part de CIFFCO, le Client sera informé par téléphone ou tout autre moyen au plus tard 48 heures avant le début de la session sauf cas de force majeure. Une confirmation de l'annulation sera ensuite adressée par courrier ou tout autre moyen.

7 – Dédommagement
En cas d'annulation de la prestation de formation par le Client intervenant au moins 5 jours ouvrés avant le début du stage ou de la non-présence d'un stagiaire le jour de début de la session, CIFFCO facturera une indemnité égale à 80% du montant global de la prestation. Cette indemnité fera l'objet d'une facture payable à réception par le Client.

Toute formation commencée est due intégralement.

8 - Droits de propriété intellectuelle
CIFFCO déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de cours et autres ressources pédagogiques mis à disposition du Client ou d'avoir obtenu d'un tiers propriétaire un droit d'usage régulier de ces derniers.

Le stagiaire ou les stagiaires s'interdisent de reproduire la formation par ou pour leur compte personnel, celui d'un autre organisme ou celui de leur entreprise.

Le Client s'engage à utiliser lesdits supports de cours et autres ressources pédagogiques dans les limites définies comme suit :
le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations dispensées par CIFFCO ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit de CIFFCO.

9 - Responsabilité
CIFFCO s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution des missions de formation mises à sa charge.

CIFFCO n'est pas tenue pour responsable des dommages indirects, perte d'exploitation ou manque à gagner subis par le Client et ou ses représentant au cours de la prestation de formation.

La responsabilité de CIFFCO ne saurait être engagée dans le cas où des dégradations ou des dommages seraient causés à des tiers, et aux locaux et matériels mis à disposition par CIFFCO mais utilisés par les stagiaires, salariés des entreprises clientes pendant la durée des sessions de formation.

10 - Confidentialité
Le Client s'engage expressément à ne pas divulguer les informations de toutes natures, financières, commerciales, de sûreté, de sécurité, ni d'informations concernant l'activité de CIFFCO, dont le Client aurait pu prendre connaissance dans le cadre de l'exécution de la Convention.

Au cas où le Client recevrait une demande d'informations, telles qu'elles sont définies à l'alinéa ci-dessus, de la part d'un tiers, il devra immédiatement en informer CIFFCO.

Le Client s'engage à informer son personnel du contenu de cette clause, et de l'obligation qu'elle met à leur charge, et des conséquences qui en résulteraient en cas de transgression.

Toute violation de cette clause sera une cause de résiliation immédiate et sans indemnité aux torts exclusifs du Client, nonobstant le droit pour CIFFCO de poursuivre le Client, en réparation de tout dommage direct ou indirect.

11 - Résiliation et fin de contrat
Hors les cas de résiliation expressément prévus par la loi et les présentes, s'il advenait que l'une des parties ne remplisse pas l'intégralité des obligations mises à sa charge du fait des présentes, l'autre partie pourra demander la résiliation aux torts et griefs de la partie défaillante.

Dans tous les cas, et quelle que soit la cause de la fin des relations contractuelles, le Client devra immédiatement restituer à CIFFCO tous les documents, de quelque nature et sur quelque support qu'ils soient, que CIFFCO aurait pu lui remettre dans le cadre de l'exécution de la Convention.

12 - Non-renonciation
La renonciation par CIFFCO à se prévaloir d'une infraction du Client à l'une des clauses de la Convention, n'entraîne pas sa renonciation à se prévaloir d'autres infractions ultérieures, quelles soient identiques ou différentes.

13 – Droit applicable et litige
La présente Convention est soumise à la loi française. A défaut d'accord amiable, les parties conviennent de soumettre leurs litiges éventuels à la juridiction française compétente.

14 – Dispositions générales
Toutes les conditions ci-dessus sont considérées comme acceptées par le Client dès lors qu'il a passé commande.

Dans le cas où l'inscription à une formation se fait par un bon de commande et non par la signature des conventions de formation émanant de CIFFCO, les conditions ci-dessus restent valables, sauf accord préalable et écrit de la part de CIFFCO.

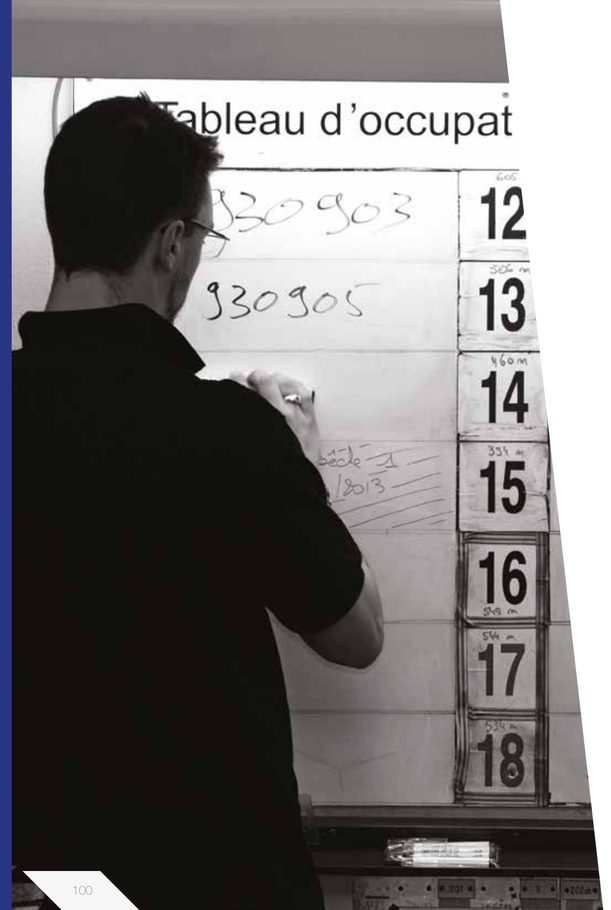

Le glossaire

Un terme un peu compliqué, un sigle particulier, une précision à obtenir ? Si vous avez besoin d'un éclaircissement, le glossaire est là pour vous guider.

ALTE Association of Language Testers in Europe
ALTE est une association pan-européenne d'organismes responsables de tests linguistiques.

CACES Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
Permet de valider, pour l'essentiel, la conduite d'engins de manutention.

CARSAT Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
Organismes du régime général sécurité sociale de France métropolitaine ayant une compétence régionale.

CEF Common European Framework of Reference for Languages ou le cadre européen commun de référence pour les langues
Apprendre, enseigner, évaluer (CECR) est un document publié par le Conseil de l'Europe en 2001, qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction des savoir-faire dans différents domaines de compétence.

CND Contrôle Non Destructif
Le Contrôle Non Destructif est un ensemble de méthodes qui permettent de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader.

EPI Equipement de Protection Individuelle
Protège un individu contre un risque donné, et selon l'activité qu'il sera amené à exercer.

EPSF Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire
Autorité nationale de sécurité capable de veiller à la cohérence et à la sécurité du système ferroviaire, de contribuer à l'interopérabilité des réseaux européens tout en assurant l'équité du traitement des acteurs.

KVB Contrôle de Vitesse par Balises (l'initiale « K » est utilisée à la place du « C » pour ne pas confondre contrôle avec commande)
Équipement de sécurité ferroviaire permettant de surveiller et maîtriser la vitesse des trains en temps réel.

LGV Ligne à Grande Vitesse
Ligne ferroviaire construite spécialement pour permettre la circulation de trains à grande vitesse.

PEMP Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel
Nacelles élévatrices aménagées pouvant accueillir une ou plusieurs personnes et disposant d'une rambarde de protection contre le risque de chutes.

PTS Personal Track Safety
Système de pratiques de travail sécurisée employé au Royaume-Uni visant à assurer la sécurité des travailleurs.

RFN Réseau Ferré National.

RNCP Répertoire National des Certifications Professionnelles
Le RNCP a pour objet de tenir à jour les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

SST Sauveteur Secouriste du Travail.

Test BULATS Business Language Testing Service
Test de langue édité par Cambridge Assessment, le département « examens linguistiques » de l'Université de Cambridge. Il permet d'évaluer le niveau d'une personne dans une langue utilisée et dans un contexte professionnel.

TVM Transmission Voie Machine
Système de signalisation ferroviaire en cabine en service sur les lignes à grande vitesse du réseau.

L'index

Vous recherchez une formation en particulier ? L'index est l'outil qu'il vous faut pour trouver l'emplacement de la fiche qui lui correspond.

A

Accrocheur (P1) **42**
Agent circulation **26**
Agent d'Accompagnement **21**
Agent d'Accompagnement des TTx **50**
Agent de Desserte **23**
Agent Formation **23**
Agent Formation des TTx **53**
Agent sécurité du Personnel **31**
Agent sécurité électrique **29**
Agent sol **23**
Aiguilleur **26**
Annonceur Sentinelle **32**

B

BE Manœuvre **62**

C

Chargé d'intervention BR **65**
Chargé d'intervention élémentaire BS **64**
Chargé de consignation BC **63**
Chargé de consignation HC HT **75**
Chargé de travaux hors tension B2 ou B2V **68**
Chargé de travaux hors tension H2 ou H2V **72**
Chef de chantier B0 H0V **61**
Chef de la Manœuvre **23**
Chef de la Manœuvre (P2) **42**
Conducteur d'engin moteur ferroviaire (P3) **43**
Conducteur de train **20**
Conduite des chariots élévateurs catégorie 3 (formation initiale) **88**
Conduite des chariots élévateurs catégorie 3 (recyclage) **89**
Conduite des engins de chantier catégorie 9 **87**
Conduite des grues auxiliaires **92**
Conduite des trains du réseau dans le tunnel **37**
Conduite des TTX (C1 engin moteur, C2 automoteur) **48**
Conduite des TTX sur secteur de chantier en ligne fermée **49**
Conduite PEMP catégories 1 ou 3 (formation initiale) **90**
Conduite PEMP catégories 1 ou 3 (recyclage) **91**
Contrôle de Vitesse par Balises (KVB) **36**

E

Engin moteur **38**
Engins de manutention **82**
Équipement **20**
Évaluation langues **97**
Exécutant B0 H0V **60**
Exécutant travaux hors tension B1 ou B1V **66**
Exécutant travaux hors tension H1 ou H1V **71**

F

Formation continue **39**
Fortes pentes **39**

G

Garde de passage à niveau **28**
Garde **26**
Gestes et Postures **96**
Gestion des déplacements des TTX **51**
Grandes lignes **20**

H

Habilitation électrique **56**
HE Manœuvre HT **74**

L

Licence de conducteur de trains **18**
Locomotive longue **38**
Locotracteur **20**
Lutte incendie **81**

M

Mainteneur de l'infrastructure **33**
Mainteneur du matériel roulant **34**
Manœuvre **20**
Matières dangereuses **46**

P

Ponts roulants **86**

R

Réalisateur **30**
Reconnaisseur **23**
Recyclage pour électricien **77**
Recyclage pour non électricien **77**
Risques électriques C0 **45**
Risques ferroviaires **44**

S

Sertissage **44**
SST (formation initiale) **80**
SST (recyclage) **81**
Surveillance des passages à niveaux **52**

U

Utilisation SAM5 pour lecture ATESS **45**

V

Visiteur technique **46**

En plus de ce catalogue, le site du CIFFCO est un véritable outil mis à votre disposition.
Vous y trouverez l'ensemble des informations mises à jour, notre actualité et vos contacts privilégiés.
Rendez-vous sur **www.ciffco.com** / Find more information on **www.ciffco.com**

Crédit photos : Philippe Turpin ; Jacky Lannoy/Eurotunnel
Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales. IMPRIM'VERT®

CIFFCO

1, boulevard de l'Europe - 62231 Coquelles
Adresse postale : BP 10186 - 62104 Calais cedex
Tél. : +33 3 21 00 61 84 - Fax : + 33 3 21 00 49 92
www.ciffco.com - contact@ciffco.com

Le CIFFCO est une filiale de Groupe Eurotunnel

UK Terminal, Ashford Road
Folkestone – Kent – CT188XX
Tél : +44 13 0328 3040
www.ciffco.com - contact@ciffco.com

CIFFCO is a subsidiary of Eurotunnel Group

NIKITA RC LILLE B 382728087